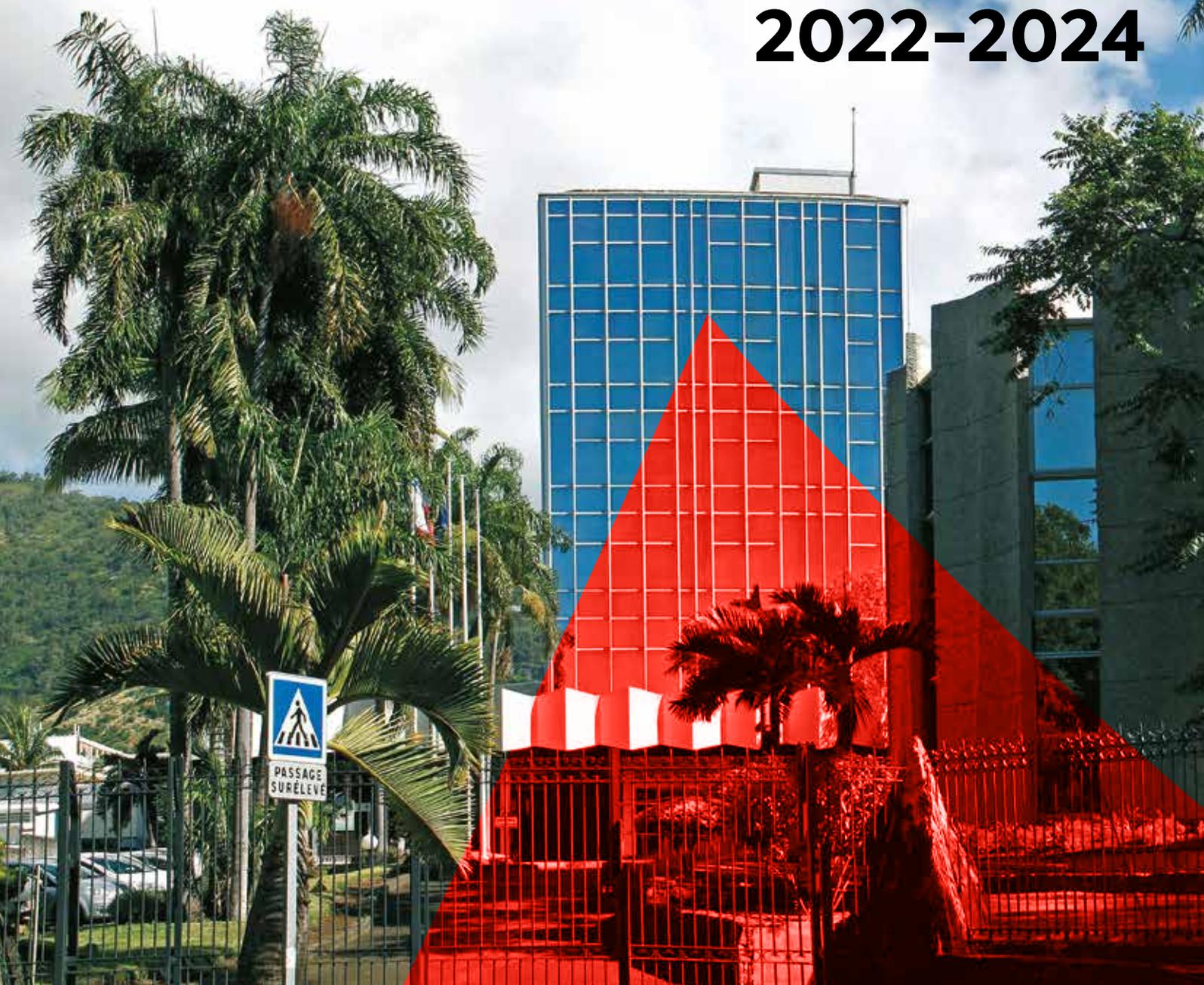


PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2024





PROGRAMME DÉPARTEMENTAL D'INSERTION 2022-2024



LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENTp.6

I. LE CONTEXTE ET LE BILAN PARTAGE DU PDI 2016-2021p.7

A. La situation des allocataires du RSA à La Réunionp.8

1. Une situation sociale, économique et sanitaire hors norme p.8

a) Un niveau de chômage et de pauvreté monétaire hors norme p.8

b) Une crise du logement persistante p.9

c) Une situation sanitaire à améliorerp.10

2. Une forte ancienneté dans le dispositif et ses conséquences p.11

a) Un ancrage de longue durée dans le dispositifp.12

b) Une expérience professionnelle à valoriserp.12

c) Des freins à lever, notamment en termes de formationp.13

B. Le bilan et l'évaluation partagés du PDI 2016-2021 p.14

1. Un volume d'interventions massifp.14

a) Près de 20 000 mesures d'accompagnement socialp.14

b) Plus de 40 000 mesures d'accompagnement vers l'emploip.15

c) Plus de 1 500 prises en charge au titre de l'accompagnement globalp.15

2. De nombreuses attentes et besoins encore non satisfaitsp.16

a) Une démarche participativep.16

b) Le besoin d'un accompagnement renforcép.17

c) L'évaluation et les attentes des professionnels de l'insertion et des partenaires ..p.19

**II. RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CONSOLIDER
L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACTIVITE ET L'EMPLOI p.20**

**A. Renforcer l'accompagnement social des allocataires du RSA pour
garantir leur meilleure prise en charge p.21**

1. Faciliter l'accès aux droitsp.21

a) Aller vers les bénéficiaires du RSAp.21

b) Déployer le service public de l'insertion et de l'emploi p.22

c) Renforcer la coordination territoriale de l'action sociale p.22

2. Mieux prendre en charge les problématiques spécifiques	p.23
a) Renforcer la coordination de la prise en charge des situations complexes, notamment sur le plan de la santé et de l'accompagnement budgétaire	p.23
b) Définir et déployer un plan de diversification des modes de garde d'enfants ...	p.24
c) Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme	p.24
3. Développer l'offre de logement et d'hébergement.....	p.25
a) Augmenter l'offre de logement par l'amélioration de l'habitat.....	p.25
b) Faciliter l'accès aux logements disponibles	p.25
c) Lever les obstacles aux parcours d'insertion liés au logement	p.25
B. Accompagner vers l'activité et l'emploi durables	p.26
1. Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi.....	p.26
a) Valoriser la mobilisation des compétences de bénéficiaires du RSA.....	p.26
b) Rapprocher les bénéficiaires du RSA des métiers en tension	p.27
c) Renforcer l'insertion par l'activité.....	p.28
2. Amplifier le soutien à la création d'activité.....	p.28
a) Aller vers les porteurs de projets potentiels.....	p.29
b) Simplifier les démarches des porteurs de projets	p.29
c) Soutenir le développement des activités	p.29
3. Soutenir la mobilité professionnelle	p.30
a) Valoriser la mobilité extra insulaire	p.30
b) Faciliter l'intégration sociale sur les territoires d'accueil	p.31
c) Valoriser, organiser et développer l'offre de mobilité intra-insulaire	p.31
ANNEXES : LE DISPOSITIF D'EVALUATION DU PDI 2021-2024 ET LES FICHES ACTION ...	p.32
Les dispositifs d'évaluation du PDI 2022-2024	p.93 à 95
Les fiches actions du PDI 2022-2024	p.33 à 92

LE MOT DU PRÉSIDENT DU DÉPARTEMENT



Le programme départemental d'insertion (PDI) 2022-2024 est le premier PDI suivant la recentralisation du RSA. A ce titre, grâce aux marges de manœuvre financières nouvelles dont dispose ainsi la collectivité, ce plan stratégique porte l'ambition du Conseil départemental de donner un nouveau souffle à sa politique d'insertion.

Cette ambition a été exprimée et concrétisée dès 2020 avec l'engagement d'actions innovantes, telles que la création de l'allocation d'insertion et de retour à l'emploi (R+), le renforcement des actions d'insertion dans le domaine de l'environnement, avec la SPL EDDEN, l'installation du CFA des services à la personne, ou encore le doublement du nombre des contrats aidés financés par la collectivité dans le secteur marchand et dans l'insertion par l'activité économique (PEC et CDDI).

Ce nouveau PDI prolonge ces initiatives et les inscrit dans une perspective plus large, celle du développement d'une offre d'insertion sociale et professionnelle apportant des réponses à l'ensemble des besoins des bénéficiaires du RSA. L'objectif est de proposer à chaque bénéficiaire du RSA au moins une mesure d'accompagnement social ou professionnel, levant les freins au retour à l'activité ou favorisant l'accès à l'emploi durable.

C'est la condition pour que la majorité des bénéficiaires du RSA, allocataires depuis plus de 5 ans, reprenne confiance en la capacité de la société réunionnaise à insérer le plus grand nombre et se mette aussi en mouvement. Pour y parvenir, ce PDI prévoit le déploiement de plus de 99 000 mesures individuelles ou collectives, en progression de 65 % par rapport au programme précédent. Dans cette perspective, 51 fiches actions ont été conçues dans le cadre d'une large concertation, associant pour la première fois les bénéficiaires du RSA.

De l'accès aux droits à l'intégration dans l'emploi durable, en passant par la lutte contre les 3i, la garde d'enfant, le logement, la formation ou encore les emplois d'insertion et la mobilité, il s'agit de traiter toutes les problématiques, avec le souci d'« aller vers » les bénéficiaires du RSA qui expriment un besoin de proximité et d'accompagnement renforcés.

La mise en œuvre du PDI nécessitera le partenariat le plus large. C'est l'enjeu du Pacte territorial d'insertion (PTI) qui conditionnera la pleine opérationnalité du programme. À La Réunion, le RSA concerne directement 30 % de la société et agit comme une trappe à pauvreté. Il s'agit de transformer cette allocation en véritable tremplin pour l'emploi. Relever ce défi appelle la mobilisation de toutes les énergies réunionnaises, citoyennes, entrepreneuriales et institutionnelles.

Cyrille Melchior
Président du Conseil départemental

LE CONTEXTE ET LE BILAN PARTAGE DU PDI 2016-2021

Le PDI 2022-2024 doit tenir compte du contexte économique, sanitaire et social de La Réunion qui impacte la situation des bénéficiaires du RSA (A) et le bilan du PDI 2016-2021 et les conclusions de son évaluation par les partenaires comme par les bénéficiaires (B).

A) LA SITUATION DES ALLOCATAIRES DU RSA À LA RÉUNION

La stratégie d'insertion doit tenir en compte du contexte économique, sanitaire et social du territoire et de la typologie des bénéficiaires du RSA. Le PDI 2022-2024 restera déterminé par une situation sociale, économique et sanitaire hors norme (1) et une forte ancienneté des bénéficiaires du RSA dans le dispositif (2).

1. Une situation sociale, économique et sanitaires hors norme

Au 1^{er} janvier 2019, La Réunion compte 861 200 habitants. La population augmente de 0,5 % en moyenne par an depuis 2013, un peu plus vite que celle de la France métropolitaine (+ 0,4 %).

Les treize éléments qui mesurent les privations matérielles et sociales sont relatifs à trois thématiques : les privations budgétaires indiquant une vulnérabilité financière de la population, les privations d'ordre matériel concernant la consommation de biens et les privations d'ordre social orientées sur les relations individuelles et les services. 75 % des Réunionnais sont en difficulté sur au moins un élément financier (l'absence d'épargne, l'impossibilité de dépenser une petite somme d'argent pour soi-même, les retards de paiement de factures) en lien avec leurs faibles revenus.

Cette situation sociale s'explique principalement par un niveau « hors norme » de pauvreté monétaire liée au niveau de chômage (a), une crise du logement structurelle (b) et des retards persistants sur le plan sanitaire (c).

a) Un niveau de chômage et de pauvreté hors norme

Au quatrième trimestre 2021, à La Réunion, le nombre de demandeurs d'emploi tenus de rechercher un emploi et sans activité (catégorie A) s'établissait en moyenne sur le trimestre à 126 410. Ce nombre était en baisse de 1,6 % sur le trimestre (soit -2 040 personnes) et de 4,4 % sur un an. Dans le même temps, au plan national, ce nombre était en baisse de 5,9 % ce trimestre et de 12,6 % sur un an.

Cependant, le nombre moyen d'entrées en catégories A, B, C au quatrième trimestre 2021 a augmenté de 1 % par rapport au trimestre précédent (+1,7 % sur un an)

Malgré son dynamisme au cours des dernières décennies, le développement économique et social de La Réunion marque encore le pas par rapport à celui de la France métropolitaine.

Ainsi, la richesse créée par habitant est-elle encore inférieure de 37 % à celle de la Métropole.

La pauvreté, monétaire ou au sens des privations matérielles et sociales, touche trois fois plus de personnes sur l'île. L'emploi y est en effet plus rare : seules 46 % des personnes de 15 à 64 ans ont un emploi, soit 20 points de moins que dans l'Hexagone, ce qui engendre des inégalités de revenus plus élevées qu'au niveau national.

Des signes encourageants sont à noter. Sur les quinze dernières années, la création d'emplois est beaucoup plus dynamique que la croissance démographique à La Réunion et les jeunes sont de plus en plus diplômés : deux jeunes sur trois quittent aujourd'hui le système scolaire avec un diplôme. C'était moins d'un jeune sur deux au début des années 2000.



Mais l'économie réunionnaise peine à offrir suffisamment d'emplois à une population en âge de travailler qui continue d'augmenter à un rythme plus élevé que celui de la métropole. Par ailleurs, la main-d'œuvre est en moyenne moins qualifiée qu'en métropole, et donc moins employable pour de nombreux métiers. Freinée par son insularité, la main-d'œuvre réunionnaise est également moins mobile vers d'autres régions.

Contrairement au secteur marchand, le secteur non-marchand est autant implanté à La Réunion qu'en province hexagonale : 20 % des personnes en âge de travailler y ont un emploi. La plupart travaillent au sein de la sphère publique.

Sur le plan conjoncturel, il faut noter que la crise sanitaire a fragilisé l'économie locale. Le rapport du CEROM (Comptes Économiques Rapides pour l'Outre-mer) indique que la perte d'activité immédiate liée à la crise sanitaire du Covid-19 à La Réunion est évaluée à 28 %. Elle est légèrement inférieure à celle constatée au niveau national (33 %), du fait notamment du poids plus important du secteur public dans l'économie réunionnaise qui amortit cette baisse. (Source INSEE : <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3553188>)

b) Une crise du logement persistante

En matière de logement, le rapport de l'Observatoire de la demande et des attributions dans le parc locatif social à La Réunion en 2020 dresse un constat préoccupant de la situation à La Réunion.

Concernant les demandes recensées :

- Le nombre de dossiers en attente a augmenté de 1,7 % en un an et s'élève à 33 120
- 1/3 des demandeurs est locataire du parc social et demande à changer de logement soit un solde net de 22 480 dossiers
- Les moins de 30 ans représentent 30 % des demandeurs
- 1/3 des demandeurs est bénéficiaire du RSA contre 12 % en métropole
- 29 % des demandeurs n'ont pas leur propre logement
- 90 % des demandes en attente ont moins de 3 ans et 58% moins d'un an
- 64 % des demandes émanent de ménages d'une ou deux personnes
- Le montant des revenus mensuels moyens est inférieur de 29 % à la situation nationale

Concernant les attributions de logement réalisées :

- Un délai moyen d'attente de 12 mois à la Réunion contre 15 au niveau national
- Un déficit important d'attributions de petits logements (T1/T2)
- Une surreprésentation des attributions au bénéfice des jeunes (comparativement au poids de la demande)
 - Des ménages relogés en situation financière bien plus précaire qu'en métropole : 42 % disposent de moins de 1000 € mensuels contre 23 %
 - 35 % des attributaires sont bénéficiaires du RSA contre 13% au niveau national
 - 81 % des ménages relogés (avec ou sans enfant) ne sont pas en couple
 - Une tension en nette hausse par rapport à 2019 mais une situation contrastée en fonction des territoires et des compositions familiales : le relogement des personnes seules est très difficile et les territoires de la CIVIS et du TCO sont nettement plus tendus.

c) Une situation sanitaire à améliorer

Dans son projet santé Réunion-Mayotte 2018-2028, l'Agence Régionale de Santé (ARS) indique que la Réunion est l'une des régions françaises où l'on meurt le plus jeune. Près de 4 Réunionnais sur 10 sont en surcharge pondérale ou en situation d'obésité. Au regard des standards métropolitains, cette pathologie nutritionnelle est plus présente chez les moins de 45 ans. L'inscription de la nutrition au rang d'enjeu de santé publique a donc une résonance particulière à La Réunion où la principale barrière au changement demeure l'évolution des comportements à titre individuel.

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, les maladies chroniques regroupent « les affections de longue durée qui, en règle générale, évoluent lentement. Responsables de 63 % des décès, elles représentent la première cause de mortalité dans le monde. »

Ces maladies chroniques à La Réunion représentent une part importante de l'activité autour du diabète, des cancers, des maladies cardio-vasculaires et rénales. Ainsi, le diabète se situe au premier rang des affections de longue durée à La Réunion et affecte notamment près de 30 % de la population âgée de plus de 65 ans ; cette pathologie est une des causes de surmortalité par rapport à la France métropolitaine.

Associée au vieillissement progressif de la population, la prévalence en

augmentation de ces pathologies appelle à une amélioration constante du dépistage, du déploiement de la télé-médecine et la coordination accrue des acteurs privés et publics visant à promouvoir les actions de prévention et d'éducation thérapeutique.

Concernant les jeunes, l'alcool représente le produit psycho-actif le plus consommé chez les jeunes de 17 ans comme en population générale. Les usages excessifs répétés dans l'année concernent 10% des jeunes à 17 ans lorsque l'usage régulier touche 5 % des jeunes. L'alcool est également à l'origine de nombreux passages à l'acte (suicides, violences...). Les troubles mentaux en sont une conséquence non-négligeables, ainsi que les accidents de la route, les accidents du travail et les violences. La crise sanitaire a amplifié cette situation puisqu'une augmentation de la consommation d'alcool, de tabac et de produits psychotropes a été enregistrée.

Les jeunes Réunionnais de 15 à 30 ans sont également plus concernés par un tabagisme quotidien alors que le tabac représente la première cause de décès par cancer. De même, les usages réguliers de cannabis sont en hausse et sont plus fréquents chez cette population.

L'ARS préconise, outre le partage de connaissances, de maximiser les synergies en mutualisant les moyens humains et matériels au profit d'interventions efficaces. À long terme, il s'agit d'impulser une véritable stratégie coordonnée permettant d'apporter de la visibilité à l'ensemble des parties prenantes mobilisées autour de la santé.

Le cumul des retards en matière d'emploi, de logement et de santé explique en grande partie, l'ancrage des bénéficiaires du RSA dans le dispositif et la difficulté de leur insertion qui en résulte.

2. La forte ancienneté dans le dispositif et ses conséquences

Les données présentées dans la présente analyse sont celles disponibles pour le Département au 31 décembre 2020. En effet, depuis la recentralisation du RSA en 2021, le Département n'est plus destinataire des données relatives à l'ensemble des allocataires du RSA.

Au 31 décembre 2020 le nombre d'allocataire du RSA soumis aux droits et aux devoirs s'élevait à 111 689. Les allocataires sont majoritairement des femmes (59 %), des personnes isolées (73 %), et âgées pour plus de la moitié (53 %) entre 25 et 45 ans.

Le nombre d'allocataires a progressé globalement de 5,14 % sur la période entre 2015 et 2020 (5,87 % pour les bénéficiaires du RSA socle et 0,47 % pour les bénéficiaires du RSA majoré). Une progression essentiellement déterminée sur la période par la baisse du nombre de contrats aidés.

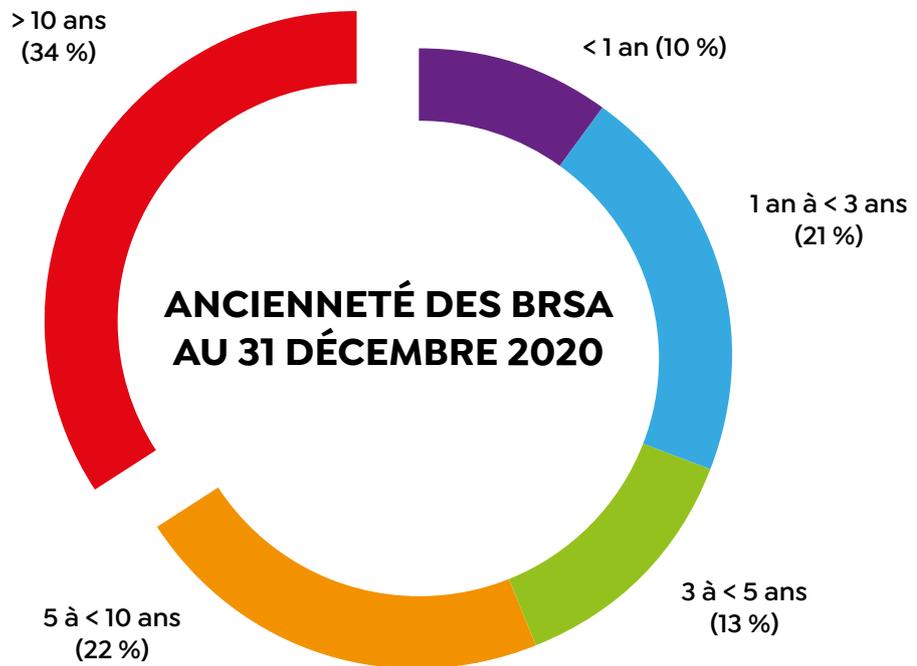
Pour l'essentiel, les bénéficiaires du RSA présentent une importante ancienneté dans le dispositif (a) qui disposent d'une expérience professionnelle à valoriser (b) mais qui rencontrent des freins à l'emploi liés à leur niveau de qualification (c).

a) Un encrage de longue durée dans le dispositif

Les bénéficiaires du RSA sont dans une situation d'ancrage dans le dispositif : seuls 10 % ont moins d'un an d'ancienneté et 56% ont plus de 5 années d'ancienneté.

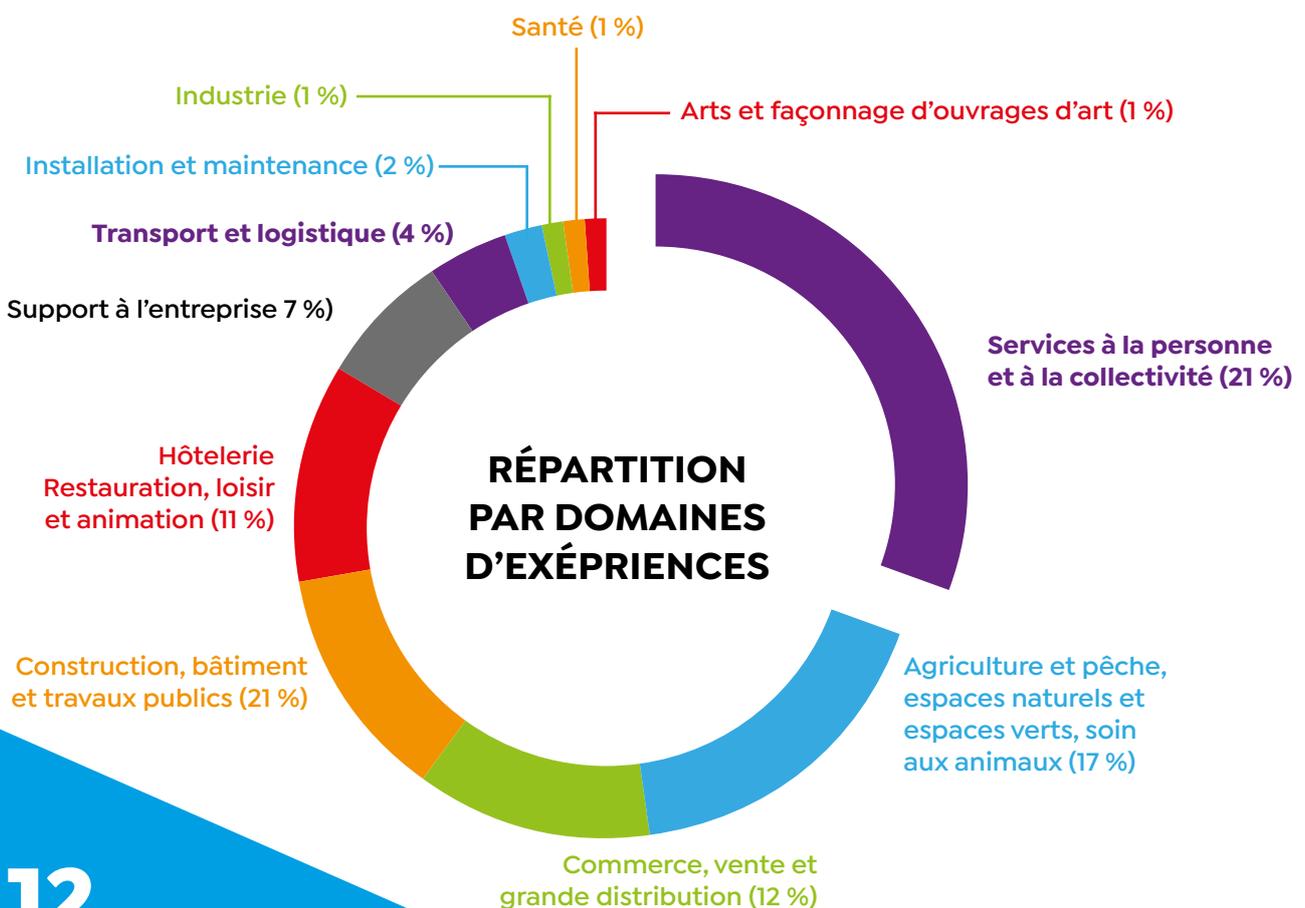
5,68

C'est le nombre moyen d'années d'ancienneté d'un bénéficiaire au RSA en 2020 (contre 5,41 en 2015)



b) Une expérience professionnelle à valoriser

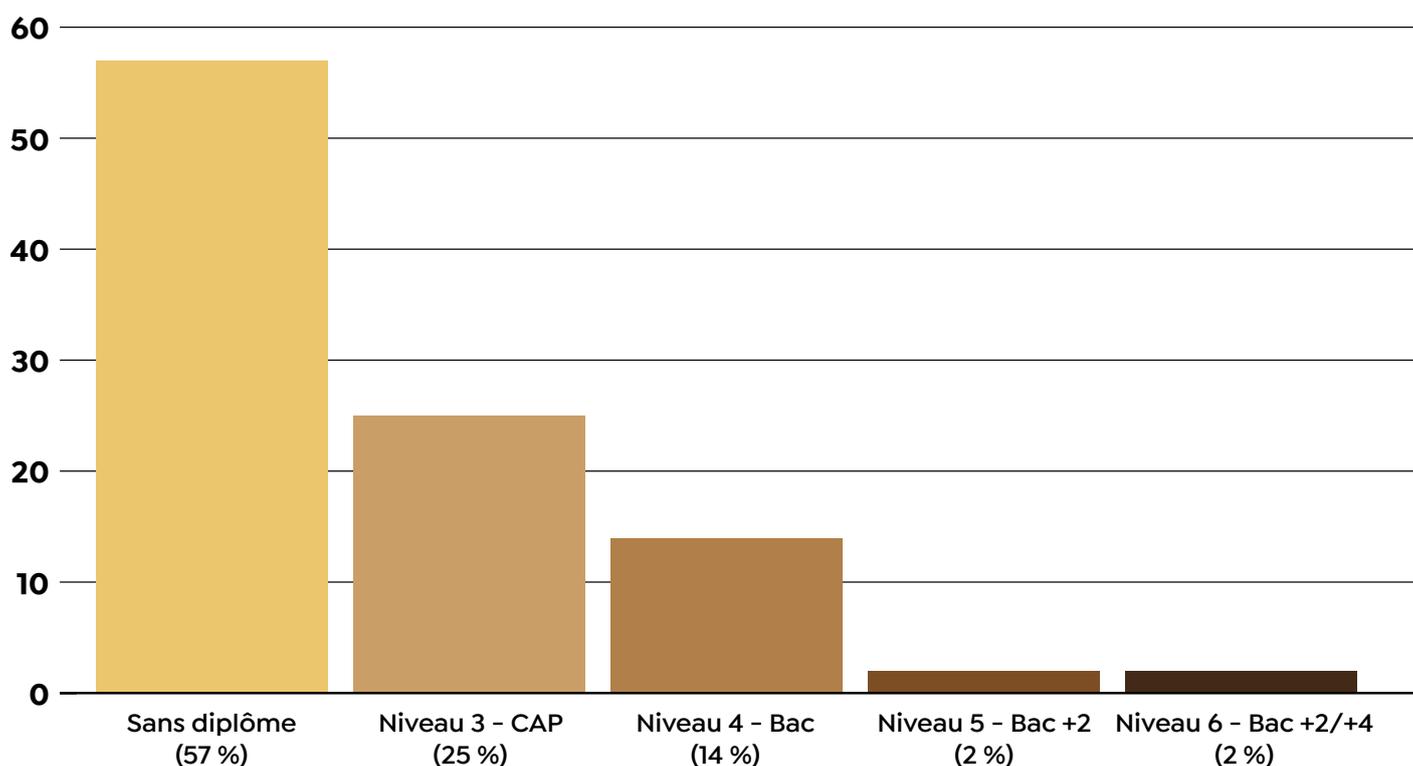
78 % des bénéficiaires du RSA ont déjà eu une expérience professionnelle dont 69 % dans les domaines des métiers en tension.



c) Des freins à lever, notamment en termes de formation

Plus de la moitié des bénéficiaires n'ont pas de diplôme (57 %). Or, l'absence de diplôme comme indiqué, est le facteur déterminant de l'accès à l'emploi et du niveau des revenus retirés de l'activité.

NIVEAU DE QUALIFICATION DES ALLOCATAIRES AU 31 DÉCEMBRE 2020



B) LE BILAN

ET L'ÉVALUATION PARTAGE DU PDI 2016-2021

La somme des interventions des différents opérateurs du territoire en matière d'action sociale, d'insertion et d'accompagnement vers l'emploi a permis d'établir un bilan quantitatif du PDI 2016-2021. Son évaluation a été construite dans le cadre des échanges organisés lors des travaux menés en vue de l'élaboration du PDI.

Il en ressort que le volume des interventions a été massif tant en matière d'action sociale que d'accompagnement vers l'emploi (1) mais que de nombreux besoins et attentes sont restés non satisfaits (2).

1. Un volume d'intervention massif

Même si toutes les interventions n'ont pas pu être répertoriées, le volume des mesures identifiées déployées dans le cadre du programme départemental d'insertion 2016-2021 peut être qualifié de massif, avec près de 20 000 mesures mises en œuvre en matière d'accompagnement social (a), plus de 40 000 en matière d'accompagnement vers l'emploi (b) et près de 2 800 au titre de l'accompagnement global (c).

a) Près de 20 000 mesures déployées en matière d'accompagnement social

Le Département a conclu au cours de cette période (2016 à juin 2021) 33 855 nouveaux Contrat d'Engagement Réciproque (CER), 20 335 ont été conclus par les travailleurs sociaux et 13 520 par les conseillers en insertion, au travers desquels près de 47 000 mesures ont été inscrites pour l'insertion des allocataires du RSA.

Les services de la collectivité ont mis en œuvre 19 393 mesures d'insertion sociale pour lever les freins sociaux à l'emploi :

- 13 324 mesures « Fonds Social Logement » (FSL)
- 3 404 mesures « Aide Financière à l'Insertion » (AFI)
- 2 665 actions de remobilisation mise en œuvre par la SPL AFPAR

Il est à noter que les actions de remobilisation des allocataires du RSA s'avèrent être des mesures efficaces. En effet, le taux de sorties positives a été de 48% pour les 630 allocataires positionnés sur cette action en 2019.

L'objectif principal de l'accompagnement des allocataires du RSA est de leur permettre d'intégrer un parcours d'insertion professionnelle dispensé notamment par le Pôle Emploi. Sur la période, 51% des allocataires accompagnés par le Département ont été réorientés vers le Pôle Emploi.

Cependant, le résultat des travaux menés en vue de renforcer le diagnostic des mesures d'insertion et de mieux appréhender les attentes des allocataires, révèle la nécessité d'amélioration des politiques d'insertion en matière d'information, d'accompagnement et d'accès aux droits.

b) Plus de 40 000 mesures en matière d'accompagnement vers l'emploi

Le nombre total de **mesures d'insertion à vocation d'insertion professionnelle s'élève à 40 276** sur la période de 2016 à juin 2021. Ces mesures ont été déployées pour le compte des bénéficiaires du RSA par divers partenaires dont :

- Le Pôle Emploi qui a réalisé :
 - 26 350 mesures de formations,
 - 11 574 mesures dans le secteur non-marchand,
 - 1 354 mesures dans le secteur marchand,
- Le CNARM qui a accompagné 809 parcours de mobilité ;
- Le Réseau Points Chances qui a soutenu 189 créations d'entreprises.

En outre, il convient de souligner que les actions de formation mises en œuvre par Pôle Emploi ont été accompagnées d'un taux de sortie positive de 20 % en 2019.

Par ailleurs, les travaux menés dans le cadre de l'élaboration du nouveau PDI ont permis de constater que les dispositifs d'insertion professionnelle couvrent la majeure partie des besoins recensés mais qu'ils doivent être rendus plus accessibles pour les allocataires du RSA au travers d'un renforcement de l'accompagnement.

c) Plus de 1 500 bénéficiaires de l'accompagnement global

L'accompagnement global est un dispositif national lancé en 2014 qui bénéficie des financements Européens. Il s'adresse aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels. L'accompagnement proposé sur 6 mois doit permettre une meilleure prise en charge des difficultés sociales en vue d'une insertion professionnelle.

Depuis 2018, le Département et Pôle Emploi ont déployé 17 binômes composés d'un Conseiller d'insertion de Pôle Emploi et d'un travailleur social du Département.

Ces derniers ont pris en charge 2 777 personnes dont 1 534 bénéficiaires du RSA. Globalement 1 849 personnes sont sorties définitivement du dispositif avec un taux global de sortie dynamique de 41% (27 % en emploi, 13 % en formation et 1 % en création d'entreprise).

S'agissant plus particulièrement des bénéficiaires du RSA, sur les 937 ayant terminé leur accompagnement 349 sont entrés en formation ou en emploi. Ce qui représente un taux de sortie dynamique de 37,2 % (24,5 % en emploi et 12,7 % en formation).

Au total, le PDI 2016-2021 a permis de déployer environ 60 000 mesures en faveur des bénéficiaires du RSA, avec des résultats contrastés en matière d'insertion, laissant encore de nombreuses attentes et besoins non satisfaits.

2. De nombreuses attentes et besoins encore non satisfaits

Les écarts entre les réalisations du PDI 2016-2021 et les besoins des bénéficiaires du RSA ont été évalués dans le cadre d'une démarche participative (a). Elle a mis en évidence un besoin d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA (b) et des attentes fortes des professionnels et des partenaires, notamment en matière de coordination et de lisibilité des interventions (c).

a) Une démarche participative

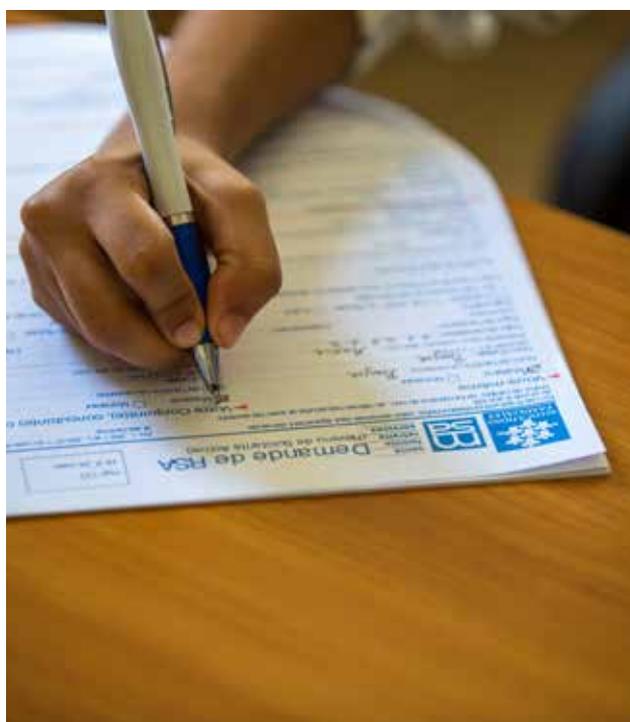
Dans le cadre de l'élaboration du PDI 2022-2024, un large partenariat externe et interne a été constitué avec la mise en place de plusieurs instances :

- **le comité de Pilotage** composé de l'ensemble des acteurs de l'insertion
- **un groupe de travail partenarial axé sur la thématique de l'insertion professionnelle** constitué de 3 ateliers : « Emploi-Formation », « Mobilité » et « Création d'entreprise »
- **un groupe de travail partenarial accès sur la thématique de l'insertion sociale** également constitué de 3 ateliers : « Accompagnement Social-Santé », « Logement » et « Accès aux droits »
- **un groupe témoin des Territoires d'Action Sociale (TAS)** composé d'un représentant de chaque corps de métier des Services de Prévention et de Polyvalence Insertion (SPPI)
- **un groupe témoin des allocataires du RSA** composé de 2 bénéficiaires par territoire d'actions sociales.

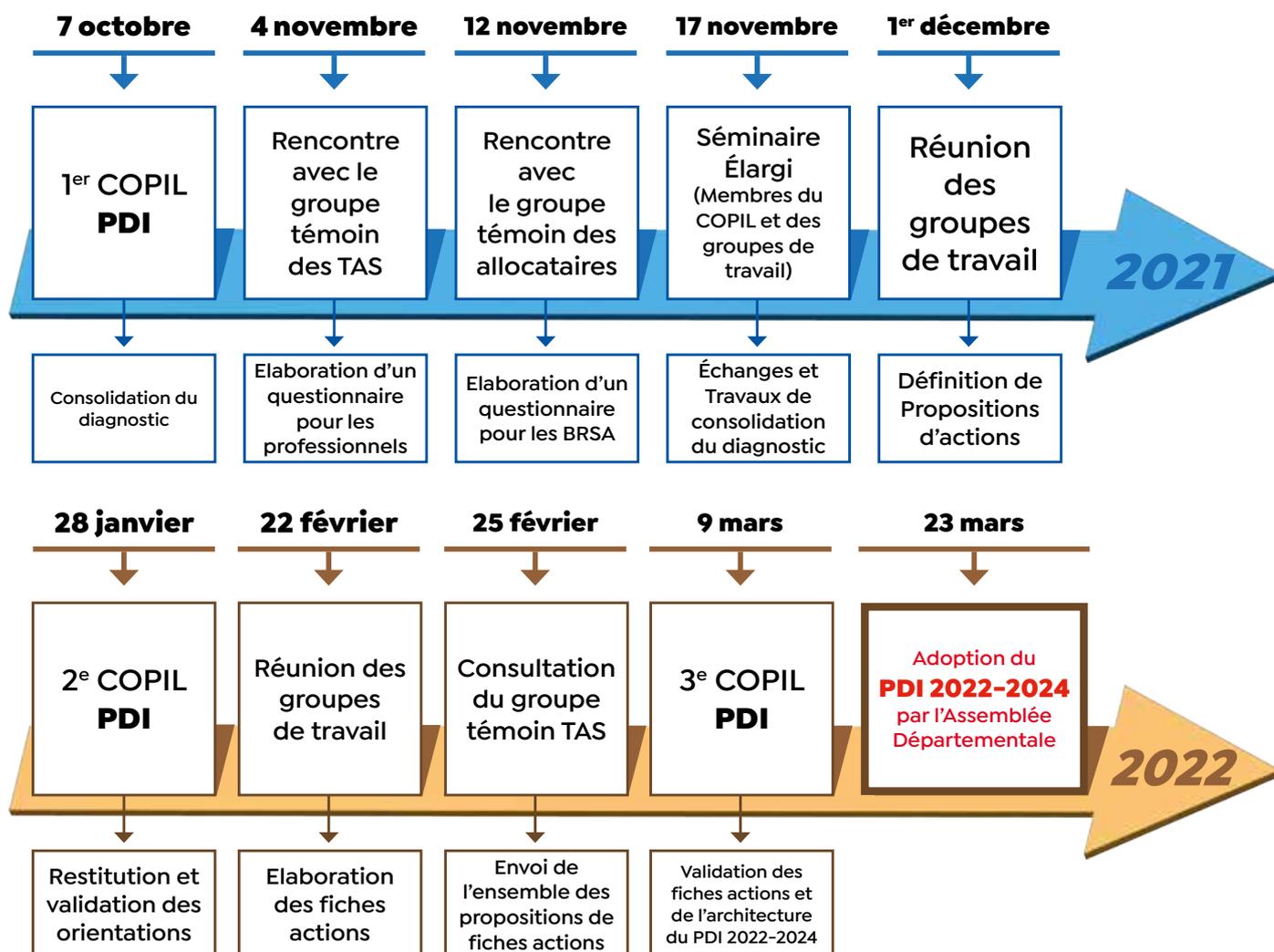
De plus, **un échantillon de plus de 4 000 bénéficiaires du RSA a pu être constitué.** Il a notamment permis d'apprécier leur opinion sur les résultats des actions mises en œuvre dans le cadre du PDI 2016-2021 et de faire émerger les besoins encore non satisfaits. Ainsi, les bénéficiaires du RSA et tous les acteurs de l'insertion ont été impliqués dans la démarche d'élaboration du PDI pour partager et enrichir le diagnostic en vue de mieux répondre aux besoins répertoriés des allocataires du RSA.

Cette méthode a permis de :

- **consolider le diagnostic** de la situation et des besoins des allocataires et des professionnels en charge de leur accompagnement
- **évaluer l'impact des politiques d'insertion** sur le parcours des allocataires du RSA
 - **déterminer les actions et mesures à reconduire, à consolider, à améliorer, à supprimer ou créer** sur la base du diagnostic consolidé et de l'évaluation des politiques d'insertion.



Les schémas ci-après relatent la forte implication de l'ensemble des acteurs sur une période de 6 mois allant d'octobre 2021 à mars 2022 :

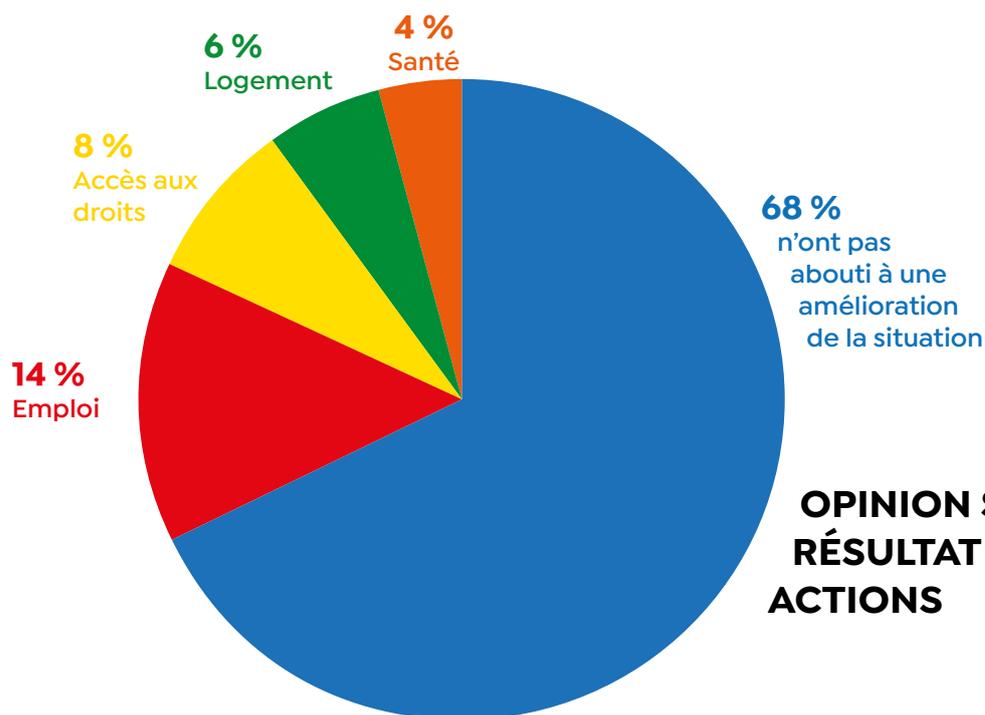


b) Le besoin d'accompagnement renforcé des bénéficiaires du RSA

Moins de la moitié (48%) des 4000 bénéficiaires du RSA de l'échantillon constitué dans le cadre des travaux du PDI a indiqué avoir identifié le référent unique de leur accompagnement. Sur le plan qualitatif, ces derniers ont témoigné « être ballotté d'un bureau à l'autre » et surtout de « l'impression de ne pas être écouté ».

Comme le rapport relatif au RSA du mois de janvier 2022, ces constats confirment la nécessité de renforcer l'intensité de l'accompagnement mis en œuvre par les différents opérateurs et notamment les acteurs historiques que sont le Département et Pôle Emploi.

Cet accompagnement devrait avoir pour ambition de mieux répondre aux attentes exprimées par les bénéficiaires du RSA. Ces derniers estiment que 68 % des actions mises en œuvre dans le cadre de l'accompagnement n'ont pas abouti à une amélioration de leur situation.



Concernant leurs attentes, les bénéficiaires du RSA interrogés ont fait émerger 5600 demandes en matière d'accompagnement vers l'emploi et la formation (43%), d'accompagnement social (38 %) et d'accès au logement (19 %).

ACCOMPAGNEMENT EMPLOI FORMATION	43 %
Emploi	29 %
Formation	14 %
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL (budget, santé droits garde d'enfants)	38 %
Aides financières et accompagnement budgétaire	24 %
Accompagnement santé	4 %
Accès aux droits	4 %
Garde d'enfants	4 %
Accompagnement familial et aide à la parentalité	3 %
ACCOMPAGNEMENT LOGEMENT ET MOBILITÉS	19 %
Accès logement ou à l'hébergement	15 %
Aides à la mobilité	4 %

c) L'évaluation et les attentes des professionnels de l'insertion et des partenaires

De leur côté les professionnels et les partenaires ont mis en évidence la nécessité de renforcer et de compléter les dispositifs d'accompagnement social, d'ajuster et de mieux les coordonner vers la formation et l'emploi.

Leurs principales préconisations ont concerné :

- l'accès aux droits, avec la nécessité d'utiliser les nouveaux outils numériques mais également de développer une démarche d'« aller vers » pour se rapprocher de publics souvent touchés par l'isolement, l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme,
- l'accès au logement, pour mieux prendre en compte la situation des bénéficiaires du RSA isolés, en les accompagnant davantage et en améliorant la réactivité des différents dispositifs existants,
- l'accompagnement social, notamment pour développer et faciliter la garde d'enfants, mieux prendre en charge les situations complexes, plus particulièrement sur le plan de la santé,
- l'accès à la formation et à l'emploi : amplifier et ajuster les dispositifs d'accompagnement et de formation, notamment pour les orienter davantage vers les métiers en tension.



A construction worker wearing a red hard hat and a purple shirt is working on a metal structure, possibly a staircase or a platform. The worker is using a tool, possibly a hammer, and is positioned on a metal frame. The background shows a grey wall with wooden studs.

RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL ET CONSOLIDER L'ACCOMPAGNEMENT VERS L'ACTIVITÉ DE L'EMPLOI

Le bilan du PDI 2016-2021, la situation des bénéficiaires du RSA, le résultat des travaux effectués avec le concours de l'ensemble des partenaires et les diverses consultations qui ont été réalisées ont permis de définir une politique d'insertion des bénéficiaires du RSA autour de deux grands axes : le renforcement de l'accompagnement social pour garantir une meilleure prise en charge des allocataires (A) et la consolidation de l'accompagnement vers l'activité et l'emploi durable (B).

A) RENFORCER L'ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES ALLOCATAIRES DU RSA POUR LEUR GARANTIR UNE MEILLEURE PRISE EN CHARGE

Le besoin de renforcer l'accompagnement social a été relevé par tous les acteurs et notamment par 38 % des bénéficiaires du RSA ayant participé à la consultation du PDI. Pour répondre au mieux à cette attente, il est proposé d'organiser le volet social du PDI autour de trois axes : un accès aux droits facilité (1), une meilleure prise en charge des problématiques spécifiques (2), le développement de l'offre de logement et d'hébergement (3).

1. Faciliter l'accès aux droits

L'accès aux droits est un élément essentiel dans la lutte contre la précarité. Le Département de La Réunion, en tant que chef de file des politiques de Solidarité, a mis en place une organisation territoriale permettant un accueil inconditionnel et de proximité, visant à l'atteinte de cet objectif.

Toutefois pour les allocataires du RSA, dans le cadre du PDI, il convient de compléter cette organisation par une démarche d'aller vers (a), le déploiement du service public de l'insertion et de l'emploi (b) et le renforcement de la coordination territoriale de l'action sociale (c).

a) Aller vers les bénéficiaires du RSA

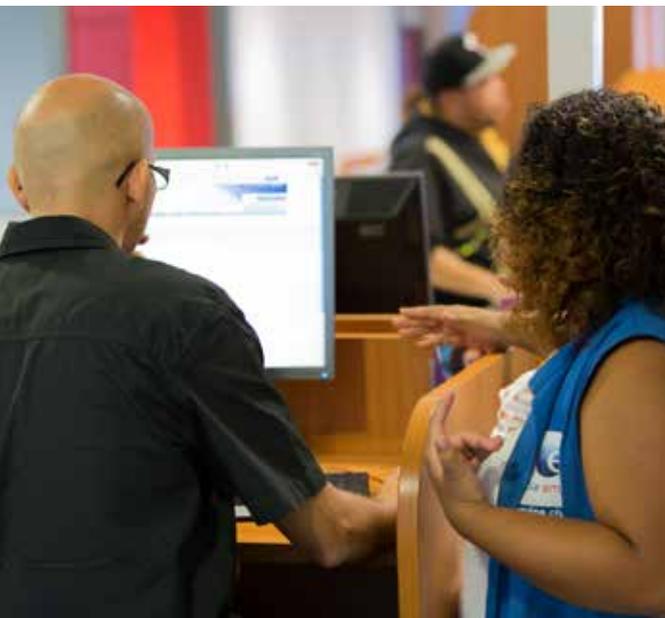
Pour développer l'accès aux droits, le PDI prévoit de diversifier et d'enrichir les modes de communication et d'information en allant à la rencontre des publics, en mobilisant l'ensemble des acteurs concernés dans le cadre de l'organisation de forums territorialisés et de journées départementales d'action sociale et en déployant la caravane d'accès aux droits.

Les forums territorialisés (fiche action 1) proposeront des plateformes d'information co-animées par les acteurs locaux de l'insertion et de l'action sociale sur les aides mobilisables et leurs modalités d'intervention dans le cadre d'un parcours d'insertion.

L'organisation des **journées départementales de l'action sociale (fiche action 2)** répond au besoin de renforcer et d'actualiser les pratiques professionnelles des structures d'accompagnement. Dans cette perspective, il s'agira notamment de partager et de capitaliser les expériences innovantes déployées sur les territoires.

Le déploiement de l'offre d'insertion dans le cadre **des caravanes d'accès aux droits (fiche action 3)** facilitera une meilleure prise en charge des personnes fragilisées, isolées tant sur le plan social que géographique et donc en situation de rupture par rapport aux services publics.

b) Déployer le service public de l'insertion et de l'emploi



L'objectif de la structuration du service public de l'insertion et de l'emploi est de faciliter et d'améliorer la mise en parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA et la réussite de ces parcours, en renforçant la coordination des acteurs en s'appuyant sur des outils partagés. Dans cette perspective et dans le droit fil de la feuille de route arrêtée conjointement par l'État et par le Département pour le SPIE à La Réunion, il s'agira de déployer une boîte à outil numérique commune à l'ensemble des professionnels, sur laquelle pourra s'appuyer l'animation de comités territoriaux de l'insertion et de l'emploi, en proximité. L'un des résultats attendus de cette nouvelle organisation est de renforcer le niveau d'accompagnement des publics dans un cadre contractualisé.

Le déploiement de la boîte à outils commune de l'insertion (fiche action 4) s'appuie sur des outils numériques développés tant au plan national que sur le plan local. Ces outils facilitent la mise en place d'accompagnements personnalisés et le suivi des parcours par l'ensemble des acteurs intervenants dans l'accompagnement.

Les comités techniques territoriaux de l'insertion et de l'emploi (fiche action 5) ont vocation à coordonner les modalités de prise en charge des publics sur les territoires tant au niveau collectif que sur le plan individuel.

La dynamique territoriale des acteurs permettra de favoriser le développement de l'offre d'insertion et de faciliter son accès pour les bénéficiaires du RSA. Ce qui devra se traduire par **un développement de la contractualisation (fiche action 6)** avec pour objectif de passer de 60 à 90 % de taux de contractualisation d'ici à 2024.

c) Renforcer la coordination territoriale de l'action sociale

L'insertion sociale et professionnelle des allocataires doit être envisagée dans une approche globale de la situation de chaque personne. Il est donc indispensable, à l'échelle de chaque territoire, que l'ensemble des acteurs puissent coordonner leurs moyens et leurs actions en vue d'améliorer la prise en charge et l'accompagnement des bénéficiaires du RSA. À cet effet, deux actions sont prévues : l'animation d'instance de concertation à l'échelle des territoires d'action sociale et la coordination et la mutualisation des moyens dans la proximité.

Pour animer et coordonner les interventions de l'ensemble des acteurs, **des instances de concertation seront installées à l'échelle de chaque territoire d'actions sociales (fiche action 7)**. Elles seront notamment chargées de garantir l'inter connaissance et l'articulation des offres de services respectives.

Pour aller au-delà de la concertation et **coordonner et mutualiser en proximité l'offre de service sociale (fiche action 8)**, en complément de l'action des CTIE, il s'agira de définir et de déployer à l'échelle de la commune ou de la maison départementale un schéma d'accès aux droits en proximité.

2. Mieux prendre en charge les problématiques spécifiques

Les problèmes d'insertion rencontrés par les allocataires du RSA peuvent nécessiter à la fois une prise en charge globale et/ou des interventions spécialisées. C'est notamment le cas des bénéficiaires confrontés à des difficultés complexes dont la prise en charge mérite d'être coordonnée (a), de ceux ayant besoin de faire garder leurs enfants (b) ou encore des publics handicapés dans leurs démarches par l'illettrisme, l'illectronisme ou l'innumérisme (c).

a) Renforcer la coordination de la prise en charge des situations complexes, notamment sur le plan de la santé et de l'accompagnement budgétaire

La coordination de la prise en charge des publics est le moyen de garantir la mise en œuvre d'actions adaptées à la situation de chaque bénéficiaire concerné au moment où il en a besoin dans son parcours. Dans cette perspective, l'accompagnement global qui coordonne les interventions d'un conseiller à l'emploi et d'un travailleur social montre le chemin à suivre. Mais des démarches comparables doivent pouvoir être enclenchées en matière de santé, d'éducation budgétaire et de soutien financier aux allocataires.

Les résultats déjà enregistrés encouragent à **amplifier la démarche et le déploiement de l'accompagnement global (fiche action 9)** avec le doublement du nombre des binômes CD/PE à l'horizon 2024 et le développement de la prescription de l'accompagnement par le travail social.

En matière de santé, en particulier lorsque les problématiques rencontrées par les allocataires sont un obstacle à l'insertion, il est indispensable d'établir les connexions et de **mettre en œuvre une coordination entre les services sociaux et la médecine de ville (fiche action 10) ainsi qu'avec les principaux opérateurs du territoire intervenant en la matière (fiche action 11)**.

Environ 24 % des allocataires du RSA a exprimé un besoin d'aide financière d'urgence ou d'accompagnement budgétaire. Pour y répondre, **les dispositifs d'accompagnement budgétaire en cours de déploiement seront amplifiés autant que de besoin (fiche action 12) et les aides financières à l'insertion (AFI) seront maintenues (fiche action 13)**, voire augmentés en complémentarité des fonds d'aides mobilisables au titre du droit commun.

b) Définir et déployer un plan de diversification des modes de garde d'enfants

Les difficultés rencontrées par les allocataires du RSA en matière de garde d'enfants est un véritable obstacle à leur insertion professionnelle. Ces problèmes sont principalement liés au nombre insuffisant de places dans les structures d'accueil et à l'impact du coût de la garde d'enfant dans le budget des familles. Il s'agit d'y remédier de manière structurelle en facilitant l'accès des bénéficiaires du RSA à des modalités de garde d'enfants conventionnées tout en répondant, à court terme, aux besoins ponctuels à satisfaire dans le cadre des parcours d'insertion.



Ce PDI pose donc le principe de **la définition concertée d'un plan de développement des modes de garde d'enfants (fiche action 14)**, permettant d'atteindre l'objectif de 10 % d'accès des bénéficiaires du RSA à ces places. Il s'agira également de **financer le recours ponctuel aux prestations de garde d'enfants (fiche action 15)** pour répondre aux besoins pouvant survenir en cours d'accompagnement social ou socio-professionnel.

c) Renforcer les actions de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme

Selon une estimation récente publiée par la direction régionale de l'INSEE, environ 116 000 Réunionnais seraient en situation d'illettrisme, soit 23 % de la population. Or la maîtrise du savoir lire, dire, écrire, compter et utiliser à minima les outils numériques, revêt une importance cruciale en matière d'insertion sociale et professionnelle. Il convient d'une part de développer et d'améliorer le repérage des personnes confrontées à ces difficultés et, d'autre part, de mieux adapter les moyens de lutte contre les situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme aux parcours d'insertion.

Pour développer et améliorer le repérage des 3i, il s'agira de **déployer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme (fiche action 16)**. Le partage et l'utilisation systématique de cet outil par l'ensemble des opérateurs de l'insertion favorisera une meilleure appréhension des besoins à prendre en charge.

Pour adapter la lutte à la mise en œuvre des parcours d'insertion et de formation, **un module expérimental sera intégré dans les parcours d'insertion proposés par certains opérateurs, avant une éventuelle généralisation (fiche action 17)**.

Enfin, une action à l'initiative du Rectorat de La Réunion, visant à coconstruire avec les bénéficiaires du RSA, parents d'enfants scolarisés, **un parcours de réussite pour leurs enfants dans le cadre d'un accompagnement individualisé sera mis en place (fiche action 18)**.

3. Développer l'offre de logement et d'hébergement

Le nombre de demandes de logement en attente s'élève à 33 120 en 2020 ce qui représente une hausse de 1,7 % par rapport à 2019. Les allocataires du RSA représentent plus de 33 % des demandeurs de logement. Ce contexte pèse considérablement sur les parcours résidentiels des allocataires qui sont en attente de logement mais également sur celui des allocataires qui doivent trouver un moyen d'hébergement ou de logement temporaire pour intégrer une mesure d'insertion ou de formation.

Au regard des contraintes qui pèsent sur le développement de l'offre de logement, il s'agira d'optimiser davantage les capacités de logements existants, en augmentant l'offre de logement par l'amélioration de l'habitat (a), en facilitant l'accès aux logements disponibles (b) et en levant les obstacles liés au parcours d'insertion liés au logement (c).

a) Augmenter l'offre de logement par l'amélioration de l'habitat

Une partie des réponses aux besoins de logement définitif des bénéficiaires du RSA peut passer par des travaux d'amélioration de logements existants occupés par des familles éligibles aux divers dispositifs d'amélioration de l'habitat.

Ce levier sera donc mobilisé pour **étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA (fiche action 19)**.

b) Faciliter l'accès aux logements disponibles

Le parc privé dispose de logements libres pouvant être mis à disposition de bénéficiaires du RSA en démarche d'insertion dès lors que des garanties leur sont apportées en matière de prix et de paiement du loyer.

Dans cette perspective, il s'agit de continuer à **soutenir le développement de l'intermédiation locative, en ciblant particulièrement l'habitat temporaire (fiche action 20)** au profit de bénéficiaires du RSA inscrits dans une démarche d'insertion.

c) Lever les obstacles aux parcours d'insertion liés au logement

Dans cette perspective, **il convient de définir, de structurer et de déployer de façon concertée et pérenne une offre d'hébergement d'insertion**, sur le modèle des foyers de jeunes travailleurs, mais adaptée aux spécificités de ce public. Une étude de faisabilité sera conduite en ce sens **(fiche action 21)**.

À court terme, **la création de packages « insertion logement » (fiche action 22)** sera expérimentée pour encourager les organismes de formation ou les opérateurs d'insertion à accompagner leur offre de formation ou d'insertion d'une solution de logement ou d'hébergement.

Dans le même temps, **les bénéficiaires du RSA resteront bien entendu un public prioritaire du Fonds de solidarité pour le logement - FSL (fiche action 23)** qui continuera à intervenir pour aider les ménages à accéder ou à se maintenir dans un logement, avec une volonté renouvelée de simplifier et de raccourcir au mieux les procédures.

B) ACCOMPAGNER

VERS L'ACTIVITÉ ET L'EMPLOI

Plus de 78 % des bénéficiaires du RSA déclarent une expérience professionnelle dont la grande majorité dans les métiers dits « en tension ». Ce constat est cohérent avec une orientation très également majoritaire des bénéficiaires du RSA vers un accompagnement au retour à l'emploi, conformément aux dispositions prévues par la loi.

Jusqu'à la recentralisation du RSA, cet accompagnement au retour à l'emploi était essentiellement mis en œuvre par Pôle Emploi. Il est aujourd'hui également déployé par les Missions Locales et par la CAF. Dans le même temps, le Département déploie aussi un accompagnement socio-professionnel en faveur de certains publics cibles, certains types de parcours ou certains secteurs d'activité relevant de sa compétence.

Cet accompagnement s'inscrit dans un contexte caractérisé par des tensions croissantes sur le marché du travail, avec des pénuries de main d'œuvre avérées qui devraient faciliter l'accès à l'emploi des bénéficiaires du RSA demandeurs d'emploi.

Comme les PDI précédents, le PDI 2022-2024 propose donc d'activer tous les leviers permettant de faciliter l'accès à la formation et à l'emploi (1), d'amplifier le soutien à la création d'activité (2) et de favoriser la mobilité professionnelle (3).

1. Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi

Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi suppose de mieux reconnaître et valoriser les compétences mobilisées ou mobilisables par les bénéficiaires du RSA (a), de rapprocher les bénéficiaires du RSA des métiers en tension (b), de développer et de renforcer l'insertion par l'activité (c).

a) Valoriser la mobilisation des compétences des bénéficiaires du RSA

Valoriser la mobilisation des compétences des bénéficiaires du RSA demande d'abord à encourager la reprise d'activité dans un contexte économique et social où le RSA agit comme une véritable trappe à pauvreté. Il s'agira aussi de mieux connaître et faire connaître les compétences des bénéficiaires du RSA pour faciliter la mise en relation avec les entreprises. De même, les entreprises exemplaires qui s'inscrivent dans une dynamique d'insertion des bénéficiaires du RSA doivent aussi être valorisées. Enfin, le recours au PEC marchand, comme porte d'entrée dans l'entreprise sera davantage promu.

Pour encourager à la reprise d'activité, le Conseil départemental a d'ores et déjà décidé **le prolongement du dispositif R+ sur la période 2022-2024 (fiche action 24)**. Les premières évaluations du dispositif confirment sa pertinence avec une issue des parcours R+ vers l'emploi ou la formation pour 44 % des bénéficiaires.

Un observatoire des compétences des bénéficiaires du RSA (fiche action 25) sera mis en place pour mieux identifier les potentiels de recrutements, suivre leur évolution et organiser la mise en relation avec les entreprises, dans le cadre de bourses à l'emploi territorialisées.

Les entreprises exemplaires, recrutant des bénéficiaires du RSA, seront mieux identifiées et accompagnées (fiche action 26). Il leur sera proposé de s'organiser en vue de leur permettre de partager leurs expériences et communiquer sur leur savoir-faire en matière d'insertion.

Pour faciliter l'accès des bénéficiaires à l'emploi en entreprise, des objectifs plus ambitieux seront fixés en termes de recrutements en **PEC Marchand (fiche action 27)**. Ce qui nécessitera une action concertée de l'ensemble des opérateurs de l'emploi et de l'insertion pour mieux promouvoir le dispositif.

b) Rapprocher les bénéficiaires du RSA des métiers en tension

L'enquête en besoin de main-d'œuvre réalisée par le Pôle Emploi en 2021 à La Réunion, révèle que 78 % des établissements recruteurs indiquent une inadéquation entre le profil des candidats et le poste proposé et 59 % évoquent la pénurie de candidats.

Les principales causes de cette situation sont, toujours selon cette enquête, liées à 66 % au manque de motivation des candidats, à 62 % par l'insuffisance de formation et de diplôme, à 61 % par le manque d'expérience professionnelle. Par ailleurs, il est constaté que malgré un faible niveau de qualification des bénéficiaires du RSA, 78 % d'entre eux ont déjà eu une expérience professionnelle dont 69 % au sein de métiers en tension (services à la personne et à la collectivité (30 %), commerce, vente et grande distribution (12 %), construction, bâtiment et travaux publics (12 %), hôtellerie - Restauration, tourisme, loisir, et animation (11 %), transport et logistique (4 %).

Pour rapprocher les emplois disponibles et les compétences des bénéficiaires du RSA, le PDI 2022-2024 visera à mieux préparer les allocataires à l'emploi, à promouvoir les métiers en tension et à valoriser les formations conduisant vers ces métiers.

Pour **renforcer la préparation des allocataires à l'emploi (fiche action 28)**, la mobilisation du dispositif tremplin pour l'insertion (TPI) sera amplifiée ainsi que le recours à l'immersion en entreprise.

En outre, des actions conduites pour développer la **connaissance des métiers en tension par les bénéficiaires du RSA (fiche action 29)**, notamment par des actions de sensibilisation et de communication spécifiques.

Les formations devront également être davantage orientées vers les métiers en tension (fiche action 30), avec un accent particulier mis sur la **formation aux métiers des services à la personne (fiche action 31)**, notamment dans le cadre du plan sénior piloté par le Département.

c) Renforcer l'insertion par l'activité

L'insertion par l'activité est un véritable levier de retour à l'emploi durable pour les bénéficiaires du RSA, car il combine 3 volets : l'accompagnement socio-professionnel, la formation et l'emploi. Cependant, les opportunités sont trop peu nombreuses au regard des besoins du territoire.

Ainsi le développement des contrats aidés, l'accompagnement des structures dans leur obligation de formation et le développement des entreprises d'insertion permettront à un plus grand nombre de bénéficiaires du RSA d'accéder à ces parcours.

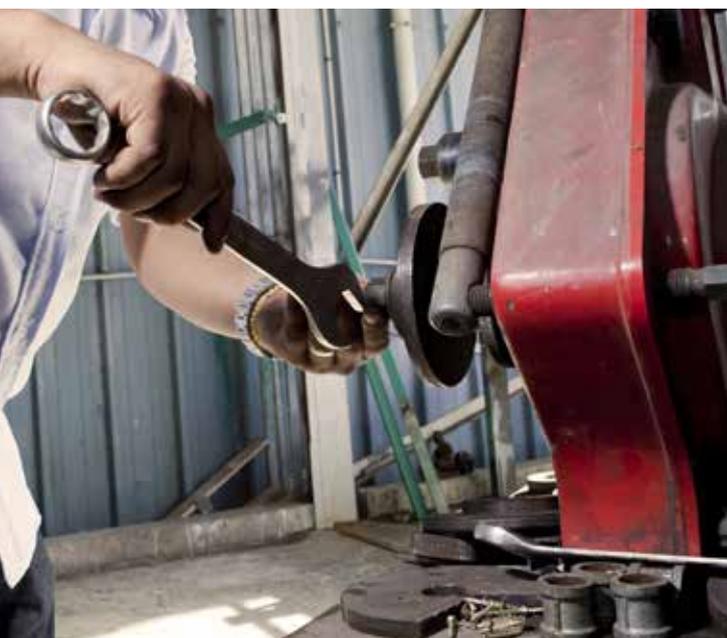
Le développement des contrats aidés dans le secteur non marchand suppose de **se fixer des objectifs plus ambitieux en termes de PEC et de CDDI dans le cadre de la CAOM conclue entre l'Etat et le Département (fiche action 32).**

Cet effort d'insertion devra obligatoirement s'accompagner du **dispositif de « coaching » formation et de professionnalisation renforcé (fiche action 33)** en faveur des publics recrutés dans le cadre de ces contrats.

Dans ce cadre, **les métiers de l'environnement et du développement durable continueront à être un support privilégié de mise en parcours d'insertion et d'accompagnement socio professionnel vers l'emploi (fiche action 34)**, en partenariat avec la SPL EDDEN.

Enfin, comme déjà arrêté dans le cadre de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté, **le développement des entreprises d'insertion sera accompagné (fiche action 35)**, en favorisant et en facilitant l'émergence de nouvelles structures.

2. Amplifier le soutien à la création d'activité



En 2021 les créations d'entreprises ont augmenté dans le département de près de +20% par rapport à l'année 2020. Plus de 10 500 entreprises ont ainsi été créées à la Réunion l'an dernier (données INSEE). Cette croissance démontre que la création d'activité demeure un moyen efficace d'insertion socio-professionnelle pour les publics les plus éloignés de l'emploi, notamment en période de crise.

Il s'agira de continuer à soutenir et à accompagner cet esprit d'entreprise en allant davantage vers les porteurs de projets potentiels (a), en renouvelant les efforts de simplification des dispositifs (b) et en soutenant le développement des activités (c).

a) Aller vers les porteurs de projets potentiels

La promotion des dispositifs d'accompagnement à la création d'activité est essentielle tant pour encourager que pour consolider les initiatives. L'efficacité de cette promotion suppose d'aller davantage vers les porteurs de projets potentiels, en multipliant les moments de rencontres et en structurant de nouveaux outils de communication.

Ainsi, pour mieux informer les bénéficiaires du RSA sur la création d'activité, **les journées d'information sur la création d'entreprises seront intensifiées en proximité (fiche action 35). De plus un guide de la création d'entreprise (fiche action 37)** sera réalisé, diffusé en version numérique et sur support papier.

b) Simplifier les démarches des porteurs de projets

Les personnes bénéficiaires du RSA qui pourraient potentiellement s'engager dans un projet de création d'activité peuvent y renoncer du fait de la complexité des démarches à entreprendre. Simplifier le parcours du créateur est une nécessité.

Dans cet objectif, il est impératif de mieux coordonner l'accompagnement des porteurs de projets qui mobilise de nombreux acteurs et de soutenir les démarches préalables à la création d'activité.

Pour coordonner les accompagnements, **un passeport du créateur d'entreprise sera créé (fiche action 38)** permettant d'améliorer et de fluidifier le suivi des porteurs de projets aux différentes étapes de son parcours.

Pour réussir les étapes préalables à la création d'activité, **les aides départementales à la pré-création d'activité seront renouvelées et renforcées (fiche action 39)** pour mieux prendre en charge certains besoins spécifiques des porteurs de projet dans la phase de pré-installation (accompagnement au montage, étude de marché préalable, ...).

c) Soutenir le développement des activités

Près de 2000 personnes bénéficiaires du RSA déclarent exercer une activité indépendante, sous le statut d'ETI (Entrepreneur Travailleur Indépendant) ou NSA (Non Salarié Agricole) sans toutefois toujours pouvoir dégager des revenus d'activité suffisants pour ne plus dépendre des allocations.

L'allocation d'insertion et de retour à l'emploi - R+ - apporte une première réponse concrète qui concerne déjà plus de 500 d'entre eux. Cependant, elle mérite d'être complétée de soutiens financiers permettant d'accompagner plus directement l'investissement dans les outils de production, le développement des compétences internes ou le recours à des services externes.



Ce complément interviendra par le biais d'une **extension du dispositif Aide départementale aux entreprises nouvelles (ADEN) en faveur de ce public (fiche action 40)**, ADEN gardant la forme d'un prêt d'honneur au porteur de projet.

En outre, **le dispositif de suivi post création accompagnant ADEN sera amélioré (fiche action 41)**, en augmentant le nombre d'heures de conseils de gestion accordés ainsi que les délais de mobilisation de ces conseils.

Enfin, pour les bénéficiaires du RSA porteurs de projets ou ETI NSA de plus de 50 ans, **l'aide départementale prendra la forme d'une subvention (fiche action 42)**, à travers un nouveau dispositif de tremplin pour l'activité « gramoums » (TAG).



3. Soutenir la mobilité professionnelle

Dans un contexte où l'emploi reste difficilement accessible, la mobilité professionnelle – extra ou intra insulaire – demeure un levier majeur pour favoriser l'insertion sociale et professionnelle.

Au vu de ce constat, le soutien à la mobilité professionnelle reste une orientation forte qui sera déclinée autour de trois volets : la valorisation de la mobilité extra insulaire (a), une intégration facilitée sur les territoires d'accueil (b), la valorisation, l'organisation et le développement de l'offre de mobilité intra insulaire (c).

a) Valoriser la mobilité extra insulaire

Au regard du nombre limité de bénéficiaires du RSA ayant opté pour un parcours de mobilité professionnelle sur la période 2016-2021, il paraît évident que la mobilité professionnelle n'apparaît pas aujourd'hui comme une voie d'insertion évidente, alors même qu'elle conduit à un emploi durable dans plus de 80% des cas.

Il y a donc un enjeu très fort à favoriser et faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA à l'emploi en mobilité.

Pour atteindre cet objectif, il s'agira de **mieux encourager et accompagner la mobilité professionnelle (fiche action 43)** en améliorant l'information des bénéficiaires du RSA.

Il s'agira également de **constituer un vivier de candidat pour la mobilité (fiche action 44)** pour mieux saisir les opportunités d'emploi.

b) Faciliter l'intégration sociale sur les territoires d'accueil

Une intégration sociale réussie et la lutte contre l'isolement sont des facteurs déterminants dans la réussite d'un parcours d'insertion en mobilité. Pour y parvenir il s'agit de mieux préparer la mobilité et d'améliorer les conditions d'accueil sur le territoire d'accueil.

Pour **renforcer la préparation à la mobilité (fiche action 45)**, le partenariat avec le CNARM et l'AREP sera maintenu et renforcé, avec l'amplification des sessions de formation et de « coaching » en amont à la mise en œuvre du parcours.

En outre, il s'agira également de **faciliter le développement du lien social sur le territoire d'accueil (fiche action 46)** en mobilisant au mieux la diaspora réunionnaise pour des actions de convivialité et/ou l'hébergement des candidats à la mobilité.

Enfin, il apparaît aussi essentiel de **mieux organiser les relais institutionnels (fiche action 47)** pour éviter notamment les situations de ruptures en matière de droits sociaux.

c) Valoriser, organiser et développer l'offre de mobilité intra insulaire

La mobilité intra insulaire se heurte également à des problématiques liées notamment aux difficultés d'organisation et d'articulation des transports en commun urbains et inter-urbains et à l'absence de moyens de transports alternatifs facilement mobilisables par les publics bénéficiaires du RSA.

Pour que la mobilité puisse être accessible à tous, il paraît donc essentiel d'adapter davantage l'offre de transport en commun aux besoins des bénéficiaires du RSA et de développer une offre de mobilité « solidaire ».

Pour **adapter davantage l'offre de transport en commun (fiche action 48)**, il s'agira d'encourager la participation des bénéficiaires du RSA aux consultations organisées par les autorités organisatrices de transport. Mais aussi de s'assurer avec elles que le prix du transport en commun ne soit pas un obstacle à la mise en parcours d'insertion.

Dans le même temps, **l'offre de mobilité solidaire sera développée (fiche action 49)**, en commençant par la création d'une plateforme mobilité qui proposera et facilitera l'accès à un ensemble de services facilitant une mobilité plus autonome.

ANNEXES

LE DISPOSITIF D'ÉVALUATION DU PDI 2021-2024 ET SES FICHES ACTIONS



LES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION DU PDI 2022-2024

Le bilan du PDI 2016-2018 prorogé jusqu'en 2021 a mis en évidence la nécessité d'améliorer les outils d'évaluation des politiques d'insertion. Cet objectif est crucial pour permettre d'apprécier l'impact des mesures d'insertion sur les conditions sociales et professionnelles des publics accompagnés dans la perspective d'ajuster le plus rapidement possible les moyens déployés dans le cadre du PDI 2022-2024.

Dans cette perspective, le comité de pilotage du PDI ayant piloté sa rédaction sera maintenu en vue d'évaluer ses résultats.

Ces travaux seront alimentés par **des tableaux de bord renseignés tous les trimestres (fiche action 50)** ainsi que par **un rapport d'évaluation annuel produit par un prestataire externe (fiche action 51)**.

LES FICHES ACTIONS DU PDI 2022-2024

Au total, 51 fiches actions composent le socle principal du nouveau PDI 2022-2024 dont 37 actions nouvelles marquées de l'icône .

Elles sont organisées autour des 7 thématiques principales du PDI :

- Faciliter l'accès aux droits,
- Mieux prendre en charge les problématiques spécifiques,
- Développer l'offre de logement et d'hébergement,
- Faciliter l'accès à la formation et à l'emploi,
- Amplifier le soutien à la création d'activité,
- Soutenir la mobilité professionnelle,
- Améliorer l'évaluation des politiques d'insertion.

Elles présentent des objectifs évaluable et les partenariats qui devront être mobilisés dans le cadre du pacte territorial d'insertion (PTI).

FACILITER L'ACCES AUX DROITS

« ALLER VERS » LES BENEFICIAIRES DU RSA		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 1 	Organiser des forums territorialisés avec les partenaires	1 forum semestriel par territoire soit 10 forums territorialisés par an
FICHE ACTION 2 	Organiser des journées départementales de l'action sociale	Au moins 80% de participation des professionnels
FICHE ACTION 3 	Déployer une offre d'insertion dans les caravanes d'accès aux droits	Couverture de 100% des quartiers identifiés
DEPLOYER LE SERVICE PUBLIC DE L'INSERTION ET DE L'EMPLOI		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 4 	Déployer la boîte à outil commune de l'insertion	Utilisation par 80% des professionnels en charge de l'accompagnement
FICHE ACTION 5 	Déployer les CTIE	18 CTIE
FICHE ACTION 6 	Développer la contractualisation avec les bénéficiaires du RSA	90% de taux de contractualisation à échéance 2024
RENFORCER LA COORDINATION TERRITORIALE DE L'ACTION SOCIALE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 7 	Animer des instances de concertation à l'échelle des territoires	5 instances de concertations installées à l'échelle des TAS / 24 instances de concertations installées à l'échelle des MD et des communes
FICHE ACTION 8 	Coordonner et mutualiser les moyens dans la proximité	Au moins 1 schéma d'accès aux droits défini par commune / Au moins 1 point de proximité mutualisé déployé par commune



CONTEXTE : Les ateliers participatifs organisés dans le cadre des travaux préparatoires au PDI 2022-2024, font ressortir un manque de lisibilité du rôle et des missions des institutions intervenant dans le champ de l'insertion. Il en résulte une insuffisance de coordination des différents acteurs qui ne favorise pas une mobilisation concertée des dispositifs. Le renforcement des compétences et du rôle des référents uniques est identifié comme une condition essentielle pour une plus grande cohérence du parcours d'accompagnement des bénéficiaires du RSA afin d'éviter «de les balloter» à travers les services. L'illettrisme et l'illectronisme sont avancés également comme des obstacles à un accès efficient aux droits.

OBJET :

- Simplifier et renforcer l'accès des bénéficiaires du RSA à l'information et à leurs droits
- Améliorer la communication à l'échelle territoriale sur les compétences et modalités d'intervention respectives des partenaires.
- Développer et consolider la concertation et la coordination entre les différentes institutions et intervenants en charge de l'accompagnement social et socio-professionnel des bénéficiaires du RSA.
- Renforcer le rôle du référent professionnel pour la mobilisation des différents partenaires et dispositifs et la cohérence du parcours d'accompagnement

BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires du RSA et l'ensemble des professionnels intervenant dans le champ de l'insertion sociale et socio professionnelle

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Organisation d'un forum par territoire et par semestre, avec une approche thématique.
- Présentation par tous les acteurs de l'insertion sur le territoire de leurs dispositifs et modalités d'intervention respectives.
- Mobilisation par les participants de chaque institution de la boîte à outils commune de l'insertion (Conf. Fiche 4).
- Création d'un guide opérationnel pour les référents uniques
- Création d'un livret d'information à destination des bénéficiaires du RSA (Conf. Fiche 6).
- Animation d'ateliers d'échanges et de témoignages croisés des bénéficiaires du RSA et des professionnels sur l'accès aux droits et l'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

1 forum semestriel par territoire soit 10 forums territorialisés par an.

PARTENAIRES : Les équipes locales et opérationnelles des différentes collectivités et opérateurs compétents dans le domaine de l'insertion.



CONTEXTE : Les enjeux en matière d'insertion sociale et socio professionnelle des bénéficiaires du RSA posent la nécessité d'un renforcement de la professionnalisation et de la coordination de l'action sociale. Le partage et la capitalisation des expériences innovantes ainsi que la mise à disposition de nouveaux outils sont essentiels pour permettre une évolution des pratiques professionnelles qui intègre les besoins des bénéficiaires du RSA.

OBJET :

- Recenser et communiquer auprès des professionnels sur l'action sociale proposée et mobilisable dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle.
- Partager, valoriser et capitaliser les expériences innovantes développées sur le territoire.
- Identifier et renforcer les outils de coordination et de concertation pour favoriser le partenariat

BENEFICIAIRES : L'ensemble des professionnels chargés du suivi et de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Une journée départementale sur les territoires OUEST et SUD
- Une journée départementale sur le territoire NORD et EST.
- Conférence sur les objectifs et les enjeux liés au RSA.
- Ateliers consacrés au recensement/Analyse/Bilan de l'action sociale et socio-professionnelle déployée à destination des bénéficiaires du RSA.
- Présentation et valorisation de pratiques professionnelles innovantes.
- Zoom sur les compétences, les sites informatifs, les outils de coordination à déployer et à mutualiser...

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Au moins 80 % de participation des professionnels.

PARTENAIRES : L'ensemble des institutions et associations compétentes pour l'accompagnement social et socio- professionnel des bénéficiaires du RSA, dans le cadre du consortium sur le COPIL recentralisation du RSA et du SPIE.



CONTEXTE : Les récentes études de la DREES montrent que le non-recours aux droits sociaux reste un phénomène important et touche essentiellement les plus précaires : le taux de non-recours au RSA est estimé ainsi à 20% (chiffres nationaux). Les principales causes relevées sont le manque d'information, la complexité des démarches à effectuer et la peur d'une stigmatisation.

OBJET : La caravane aura comme objet d'aller à la rencontre des personnes les plus éloignées des institutions pour lutter contre le non-recours et faciliter l'accès aux droits.

BENEFICIAIRES :

- Tous les bénéficiaires du RSA
- Toute personne en difficulté pour accéder à ses droits

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Il s'agira d'aller vers le public, de l'informer sur les droits et d'apporter une réponse immédiate si possible aux demandes : démarches d'ouverture de différents droits sociaux : RSA, CMU, Retraite, ASPA...

À partir du diagnostic posé et des problématiques relevées lors du passage de la caravane, une orientation pour la mise en place d'un parcours d'accompagnement vers l'organisme le plus approprié pourra être proposée.

Organisation par microrégion : Sur chaque TAS repérage et choix des lieux stratégiques à partir des diagnostics partagés entre partenaires (la localisation – la typologie du public...)

Calendrier à définir en fonction des lieux validés ensemble :

Communication et publicité : Information des allocataires avec affichage et distribution de flyers concernant la/les journée(s)

Mise en place d'une concertation avec les structures proposant des services mobiles afin de renforcer l'attractivité de l'offre lors des déplacements (événements dans les quartiers) et d'éviter la stigmatisation du public.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : Couverture de 100 % des quartiers identifiés

PARTENAIRES : Organismes référents du RSA notamment la CAF pour la mobilisation des Mobicaf, CCAS, Communes, Maisons France Services, CGSS, MDPH, associations des quartiers concernés



CONTEXTE : Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a lancé, à la fin de l'année 2019 un appel à projet pour l'expérimentation d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), sur la période 2020-2022.

Le Département de La Réunion a été retenu fin 2019, pour expérimenter, en collaboration avec les services de l'État déconcentrés, le déploiement du SPIE sur son territoire. Cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 suite à la validation de la demande d'extension du plan d'action du Département.

L'extension du plan d'action prévoyait notamment la création et le déploiement de la « Boîte à outils commune de l'insertion ».

OBJET : La « Boîte à outils commune de l'insertion » a pour objectif de faciliter la mise en place d'accompagnements personnalisés. Elle regroupe l'ensemble des outils numériques locaux et nationaux pour permettre de faciliter le suivi des parcours d'insertion des bénéficiaires du RSA (Dora, Plate-forme de l'inclusion, Ouiform, ESPOAR, bibliothèque numérique de webinaires, tutoriels...).

BENEFICIAIRES : Les Référents Uniques du Département, de Pôle Emploi, des Missions Locales et de la CAF ainsi que les structures en charges de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Il s'agit d'une Plateforme numérique accessible via internet, qui permettra aux professionnels en charge de l'accompagnement d'accéder aux services les plus adaptés aux besoins des bénéficiaires.

Le déploiement de cette plateforme associera l'ensemble des acteurs de l'accompagnement. La plateforme a vocation à être partagée avec l'ensemble des institutions et des structures intervenant dans le parcours d'insertion.

Dans la mesure du possible, la mise en œuvre de la plateforme mobilisera un prestataire dans le cadre d'un marché réservé aux entreprises de l'économie sociale et solidaire.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Utilisation par 80 % des professionnels en charge de l'accompagnement.

PARTENAIRES : CAF, Pôle Emploi, Missions Locales, associations de proximité et SIAE



CONTEXTE : Dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, l'Etat a lancé, à la fin de l'année 2019 un appel à projet pour l'expérimentation d'un Service Public de l'Insertion et de l'Emploi (SPIE), sur la période 2020-2022.

Le Département de La Réunion a été retenu fin 2019, pour expérimenter, en collaboration avec les services de l'Etat déconcentrés, le déploiement du SPIE sur son territoire. Cette expérimentation a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2022 suite à la validation de la demande d'extension du plan d'action du Département.

L'extension du plan d'action prévoyait notamment la création et le déploiement des Comités Territoriaux de l'Insertion et de l'Emploi (CTIE).

OBJET : La mise en place de ces CTIE a pour objectif de faciliter l'accès des bénéficiaires du RSA aux emplois et aux dispositifs d'insertion.

BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Les missions des CTIE sont les suivantes :

- apporter des réponses individuelles et un accompagnement collectif,
- renforcer les liens entre les structures en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA sur un même territoire,
- développer les relations avec les employeurs (SIAE et entreprises locales) afin d'offrir des opportunités d'insertion durables aux bénéficiaires du RSA.

La gestion et l'animation des CTIE sera assurée par les responsables de Service Prévention Polyvalence Insertion (RSPPI) du Département.

Un appui technique sera apporté par :

- L'équipe projet SPIE (mise à disposition d'outils et cohérence territoriale)
- 5 animateurs/développeurs territoriaux recrutés dans le cadre de l'avenant n° 7 du plan de stratégie de lutte contre la pauvreté et rattachés au 5 directions des territoires d'Action Sociale (TAS) du Département.

Une phase d'expérimentation aura lieu de février à novembre 2022, avec la mise en place d'un CTIE par TAS. L'objectif, suite au bilan l'expérimentation des CTIE, est leur déploiement sur l'ensemble du territoire au 1^{er} trimestre 2023, sur le format le plus adéquat à partir des enseignements de l'expérimentation.

Un lien sera fait avec les instances mises en œuvre par l'Etat, notamment les Services Publics de l'Emploi (SPE).

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

18 CTIE à terme après évaluation de l'expérimentation.

PARTENAIRES : État, Pôle Emploi, CAF, Missions Locales, CCAS, collectivités, Entreprises locales, Structures de l'IAE, etc.



CONTEXTE : La Réunion compte environ 97 700 bénéficiaires du RSA soumis aux droits et devoirs (au 1^{er} juin 2021). L'accompagnement de ces bénéficiaires est pénalisé par les importants flux annuels d'entrées. De plus, l'ancienneté élevée des bénéficiaires du RSA dans le dispositif, environ 5.68 années nécessite un accompagnement renforcé et inscrit dans la durée.

Dans son rapport du 13 janvier 2022, la Cour des comptes indique que seul 35 % des bénéficiaires du RSA orientés vers le Département en 2019 a signé un contrat d'engagements réciproques (CER) et 66 % des bénéficiaires du RSA orientés vers Pôle Emploi a signé un PPAE. Au total, en 2021 seulement 60% environ des bénéficiaires du RSA avait un parcours contractualisé. La consultation des bénéficiaires du RSA confirme ce constat, 48 % d'entre eux a identifié un Référent unique.

OBJET : Porter à 90 % le taux de contractualisation de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA (CER et PPAE), notamment en faveur des 40 000 bénéficiaires sans contrat (CER et PPAE) orientés avant le 1^{er} décembre 2020.

BENEFICIAIRES : Tout bénéficiaire du RSA

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le renforcement de la contractualisation s'appuiera sur quatre leviers :

- la mise en œuvre d'un « livret » de l'insertion à destination de chaque bénéficiaire, récapitulant ses droits et devoirs et organisant son suivi,
- le développement de l'offre d'accompagnement social et vers l'emploi, tel que proposé par le présent PDI,
- la simplification de la contractualisation des CER sur le modèle des PPAE,
- le renforcement des effectifs de travailleurs sociaux de polyvalence insertion et de conseillers d'insertion du Département.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

90 % de taux de contractualisation à échéance 2024.

PARTENAIRES : État, Pôle Emploi, CAF, Missions Locales et opérateurs de terrain.



CONTEXTE : L'action sociale sur le territoire est déployée par un grand nombre d'acteurs institutionnels (Département, CCAS, CAF, CGSS, Missions Locales, SIAO...) ou associatifs. Elle s'inscrit dans un contexte législatif et réglementaire en constante évolution. La diversité de l'offre de service et la diversité des modalités de mise en œuvre qui en résultent créent un environnement complexe à appréhender tant par les professionnels que par le public concerné par les politiques d'action sociale. Cette complexité est l'une des causes du non recours aux droits. Elle demande donc un effort de coordination.

OBJET : Organiser la coordination de l'offre de services d'action sociale à l'échelle des territoires d'action sociale, des maisons départementales et des communes visant à favoriser la visibilité des offres de service, leur articulation et l'accès aux droits.

BENEFICIAIRES : Tout public, mais plus particulièrement les bénéficiaires du RSA

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Il est installé à l'échelle de chaque Territoire d'action sociale (TAS) une instance de concertation réunissant les principaux acteurs du territoire (institutionnels et associatifs). Cette instance est chargée d'arrêter des modalités de coordination de l'action sociale, adaptées à chaque échelon du territoire pour faciliter l'information des acteurs sur l'évolution des offres de services respectives et garantir la bonne articulation des interventions, à l'échelle du TAS,

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- 5 instances de concertations installées à l'échelle des TAS
- 24 instances de concertations installées à l'échelle des Maisons départementales et des communes.

PARTENAIRES : État, CAF, CGSS, Missions Locales , CCAS, communes, SIAO, Associations



CONTEXTE : Malgré sa diversité et la multiplicité des acteurs, l'offre de service n'est pas toujours accessible en proximité, notamment du fait des différences dans les modes d'intervention des différents opérateurs (accueil inconditionnel, prise de rendez-vous, offre de service en ligne...) et de périmètres géographiques différents d'accueil ou d'intervention. Cette situation maintient des publics dans la méconnaissance de leurs droits et sans prise en charge, tout en pouvant se traduire par des doublons d'intervention et un manque d'efficacité de l'action publique.

OBJET : Garantir l'accès aux droits et à une prise en charge adaptée au plus proche du domicile des personnes concernées.

BENEFICIAIRES : Tout public, mais plus particulièrement les bénéficiaires du RSA

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Cette action est pilotée à l'échelle de la Commune ou de la Maison départementale. Dans une logique de guichet unique, il s'agit de mettre en place et de coanimer (Département et commune/CCAS) une instance chargée de définir et de déployer un schéma d'accès aux droits en proximité :

- identifiant les lieux d'information et d'orientation du public,
- organisant la prise en charge dans la proximité,
- favorisant la mutualisation des ressources humaines, des informations et les échanges de données,
- développant une communication et une signalétique commune.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- Au moins 1 schéma d'accès aux droits défini par commune.
- Au moins 1 point de proximité mutualisé déployé par commune.

PARTENAIRES : État, CAF, CGSS, Missions Locales, CCAS, communes, SIAO, Associations, Maisons France Services.

MIEUX PRENDRE EN CHARGE LES PROBLÉMATIQUES SPÉCIFIQUES

RENFORCER LA COORDINATION DE LA PRISE EN CHARGE DES SITUATIONS COMPLEXES, NOTAMMENT SUR LE PLAN DE LA SANTÉ ET A L'ACCOMPAGNEMENT BUDGETAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 9 	Développer l'accompagnement global	7 140 personnes accompagnées sur la période du PDI dont 60% des personnes accompagnées bénéficiaires du RSA et 50% de sorties dynamiques
FICHE ACTION 10 	Mobiliser la médecine de ville	Identification d'un médecin référent pour 100% des allocataires orientés social du fait d'un problème de santé / 90 % de contractualisation avec ces allocataires
FICHE ACTION 11 	Renforcer le partenariat avec les acteurs de santé	5 instances installées / Diminuer le délai de prise en charge adaptée (Environ 6 mois aujourd'hui) / Au moins 80 % de solutions concrètes proposées sur les dossiers reçus
FICHE ACTION 12 	Amplifier les actions d'éducation budgétaire	Formalisation et contractualisation de 1 000 plans d'accompagnement Budgétaire pour la période 2022/2024
FICHE ACTION 13	Maintenir les aides financières à l'insertion (AFI)	Au moins 1 500 bénéficiaires sur la période / au moins 30 % de taux de sorties dynamiques y compris réorientation vers le Pôle Emploi
DÉFINIR ET DEPLOYER UN PLAN DE DIVERSIFICATION DES MODES DE GARDE D'ENFANTS		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 14	Développer les modes de garde d'enfants conventionnés	Un plan de développement validé par l'Etat, la CAF et le Département
FICHE ACTION 15 	Financer le recours aux prestations de garde d'enfants	6 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024
RENFORCER LES ACTIONS DE LUTTE CONTRE L'ILLETTRISME		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 16 	Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme	Appropriation de l'outil par au moins 80% des partenaires.
FICHE ACTION 17 	Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion	2 640 bénéficiaires du RSA intégrant le module d'accompagnement sur la période.
FICHE ACTION 18 	Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif	Nombre de participants / Nombre de stages mis en œuvre / Nombre de parcours coconstruits.



CONTEXTE : Lancé à La Réunion en 2015, l'accompagnement global est un dispositif destiné à proposer aux demandeurs d'emploi confrontés à un cumul de freins sociaux et professionnels un accompagnement personnalisé sur 6 mois, assuré par un binôme composé d'un travailleur social du Département et d'un conseiller de Pôle Emploi. Depuis 2018, 17 binômes de travailleurs sociaux du Département et de conseillers de Pôle Emploi sont déployés sur l'ensemble du territoire. Sur la période 2018-2020, 2 777 personnes ont pu bénéficier de ce double accompagnement. On enregistre 1 849 sorties définitives du dispositif, avec un taux de sorties positives de 41 %.

OBJET : Augmenter le nombre de bénéficiaires de l'accompagnement global.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA et demandeurs d'emploi rencontrant des problématiques d'insertion sociale et professionnelle.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Doubler le nombre annuel de bénéficiaires de l'accompagnement global d'ici 2024 en :

- Doublant le nombre de binômes
- Ouvrant la prescription aux travailleurs sociaux
- Renforçant la coordination du dispositif

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- 534 binômes
- 7 140 personnes accompagnées sur la période du PDI dont 60 % des personnes accompagnées bénéficiaires du RSA et 50 % de sorties dynamiques

PARTENAIRES : État, Pôle Emploi



CONTEXTE : 25 % des bénéficiaires du RSA déclare rencontrer des problèmes de santé et sont dans la majorité des cas orientés vers le Département en vue d'un accompagnement social. Cependant, le diagnostic global opéré par les travailleurs sociaux ne permet pas toujours d'apprécier avec justesse la situation de santé de l'allocataire et, de fait, d'élaborer un parcours d'insertion adapté.

Si l'on considère le phénomène de dépendance précoce à La Réunion, la prise en charge médicale de ces publics revêt un caractère d'urgence. En effet, il s'agit dans certains cas, soit :

- d'allocataires qui ne sont pas suivis médicalement et dont la situation nécessite une prise en charge en matière de soins notamment psychologiques,
- d'allocataires dont le problème de santé nécessite un examen par la MDPH pour une reconnaissance de travailleur handicapé ou une attribution de l'Allocation Adultes Handicapés (AAH).

OBJET : Il s'agit de permettre aux référents uniques d'obtenir des informations précises quant à l'impact de la problématique de santé déclarée par l'allocataire sur son parcours d'insertion et de mettre en œuvre l'accompagnement adapté.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA déclarant avoir des problèmes de santé et dont la situation nécessite le diagnostic d'un médecin.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Orientation des allocataires vers la médecine de ville dans le cadre d'un process arrêté avec l'ordre des médecins s'appuyant :

- sur un conventionnement entre les opérateurs en charge de l'accompagnement et l'ordre des médecins
- la mise en place d'un échange d'informations entre le référent unique et le médecin en charge des soins de l'allocataire.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- Identification d'un médecin référent pour 100% des bénéficiaires du RSA orientés social du fait d'un problème de santé.
- 90 % de contractualisation avec les bénéficiaires du RSA orientés social du fait d'un problème de santé.

PARTENAIRES : État (ARS), Ordre des médecins, médecins de ville, MDPH



CONTEXTE : Les travaux d'élaboration du PDI 2022-2024 ont mis en lumière le constat des différents acteurs de l'accompagnement social sur les difficultés de prise en charge des situations de santé complexes : leur diagnostic, le délai pour le déclenchement d'un accompagnement par les professionnels adaptés, le caractère non satisfaisant des réponses et des orientations.

OBJET :

- Faciliter l'analyse et le diagnostic par un regard pluridisciplinaire
- Accéder rapidement aux organismes spécialisés et à leurs dispositifs
- Apporter des solutions concrètes et adaptées dans la prise en charge des situations de santé spécifiques

BENEFICIAIRES : les bénéficiaires du RSA souffrant de problématiques de santé complexes : addictions – problèmes de santé mentale – problèmes psychologiques – troubles cognitifs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Élaborer un annuaire numérique actualisé et territorialisé des organismes prenant en charge les problématiques de santé spécifiques avec les dispositifs principaux proposés.
- Mettre en place une instance d'analyse partagée par les partenaires concernés sur les situations complexes au niveau des TAS pour une meilleure orientation et une prise en charge adaptée.
- S'inscrire dans un travail partenarial autour du PRAPS en lien avec l'ARS et les outils déployés (permanence d'accès aux soins, PASS et équipe mobile)

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- 5 instances installées
- Diminuer le délai de prise en charge adaptée (environ 6 mois aujourd'hui)
- Au moins 80 % de solutions concrètes proposées sur les dossiers reçus

PARTENAIRES : ARS, Organismes référents RSA, EPSMR, ANPAA, CSAPA, MDPH, hôpitaux, CMP, Réseau Oté.



CONTEXTE : Les aides financières et l'accompagnement budgétaire représentent 24% des 5600 besoins exprimés par les 4000 bénéficiaires du RSA qui ont répondu au questionnaire qui leur a été soumis dans le cadre des travaux préparatoires aux ateliers du PDI 2022/2024. Au niveau national, ce besoin est corroboré par une étude de la DRESS publiée en 2018 qui considère que les bénéficiaires du RSA sont particulièrement exposés « au risque de pauvreté en conditions de vie. »

OBJET: proposer aux bénéficiaires du RSA un accompagnement à la gestion budgétaire afin de prévenir les situations de rupture.

BENEFICIAIRES : tout bénéficiaire du RSA en rupture ou en risque de rupture budgétaire après évaluation sociale.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Dans le cadre d'appels à projets, développer la mise en œuvre d'actions d'éducation budgétaire associant accompagnement individualisé et séances mensuelles d'information collective. Le déploiement des 5 points conseils budgets engagés dans la stratégie pauvreté est un point d'appui important dans ce cadre.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : Formalisation et contractualisation de 1 000 plans d'accompagnement Budgétaire pour la période 2022-2024.

PARTENAIRES : IEDOM, PCB, CAF, CCAS Opérateurs, bailleurs sociaux, EDF et autres « fermiers » etc.

CONTEXTE : Les difficultés rencontrées par les allocataires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion sont multiples et variées et les dispositifs existants dans le cadre du droit commun ne permettent pas toujours de financer les dépenses nécessaires pour garantir la réussite de leur projet d'insertion.

OBJET : Répondre à des besoins d'aide financière non couverts par les dispositifs de droit commun (FSL, CGSS, CAF...)

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA prioritairement inscrits dans un accompagnement social contractualisé par le Département. .

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Prolongation du règlement intérieur de l'AFI pour la période 2022-2024 en accentuant le caractère subsidiaire de l'aide et la priorité donnée aux besoins insuffisamment couverts par le droit commun :

- Frais d'accès à l'emploi, à l'activité ou à la formation (repas, transport, matériel, vêture, frais d'inscription ...)
- Participation à des activités d'intérêt général...

Le montant minimal de l'aide est de 50 € et le plafond de 1 000 €. Sous réserve d'un rapport circonstancié visé par le Directeur du Territoire d'Action Sociale le montant de l'aide peut atteindre au maximum 2 000€.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- 1 000 aides par an
- Nombre et typologie de bénéficiaires
- Nombre, montant et typologie des aides

PARTENAIRES : Les acteurs de l'insertion des allocataires du RSA en lien avec les référents uniques du Département.

CONTEXTE : La difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants constitue un frein majeur à l'insertion, notamment pour les chef(fes) de famille monoparentale. Selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus de bénéficiaires de minimas sociaux sont gardés en crèche. Ce qui rend difficile les démarches d'insertion pour ce public : entretien d'embauche, formation, période d'essai...

OBJET : Définir un plan de développement des modes de garde d'enfants pour les bénéficiaires du RSA (individuels ou collectifs). Recenser et mobiliser les dispositifs existants, développer en lien avec les CTG des solutions pour les zones ou besoins non couverts.

BENEFICIAIRES : Tous les bénéficiaires soumis à droits et devoirs

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Ce plan de développement sera axé autour de 3 orientations principales :

- Mobiliser et développer les dispositifs existants en respectant le quota des 10% pour les bénéficiaires des minima sociaux.
- Favoriser le déploiement des crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP) en lien avec la stratégie de prévention et de lutte contre la pauvreté.
- Faciliter la création de nouvelles structures en lien avec les bailleurs sociaux pour l'utilisation des bas d'immeubles tout en privilégiant les lieux intergénérationnels : crèches ou halte-garderie au sein des EHPAD et le développement de solutions d'accueil individuel en mobilisant de l'ingénierie sociale ou financière.

La définition de ce plan de développement sera pilotée conjointement avec la CAF et l'Etat dans le cadre du SDSF, des orientations du CDSF et du Pacte Territorial d'Insertion (PTI) en lien avec les CTG.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Un plan de développement validé par l'Etat, la CAF et le Département.

PARTENAIRES : État, CAF, Bailleurs sociaux



CONTEXTE : Selon un rapport du Conseil de l'emploi, des revenus et de la cohésion sociale (Cerc), seuls 3 % des enfants issus des familles bénéficiaires d'un minimum social sont gardés en crèche. Cette difficulté d'accès aux solutions d'accueil des jeunes enfants, en particulier pour les chef(fes) de familles monoparentales constitue un frein majeur de retour à l'emploi ; sachant qu'à La Réunion 61 % des mères isolées vivent sous le seuil de pauvreté et que seul un tiers est en emploi.

En effet, malgré le quota de 10 % de places réservées aux bénéficiaires des minima sociaux instauré en 2013, les demandeurs d'emploi peinent à obtenir une place en crèche, rendant difficile les démarches d'accès aux droits et à l'emploi.

OBJET : Faciliter l'accès à un mode de garde ponctuel et personnalisé qui réponde aux besoins des bénéficiaires du RSA en cours d'accompagnement socio-professionnel. Cette action permettra aux bénéficiaires du RSA de mobiliser un mode de garde à domicile de manière ponctuelle pour répondre à leurs obligations d'accompagnement et de recherche d'emploi, de formation ou de création d'entreprise.

BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires du RSA en parcours d'accompagnement social ou socio professionnel contractualisé (CER, PPAE...).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Prendre en charge 100 % des frais de garde ponctuelle d'enfants de moins de 12 ans, dans la limite de 10 heures de garde d'enfants par an, nécessaires à la mise en œuvre des actions contractualisées dans le cadre d'un parcours d'accompagnement social ou socio professionnel.

La garde sera assurée par un prestataire d'aide à domicile agréé par l'État (agrément services à la personne).

Sur présentation d'une facture, cette aide sera versée directement au prestataire en complémentarité avec les dispositifs mobilisés par la CAF.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 6 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024

PARTENAIRES : État, CAF, Pôle Emploi, Missions Locales, structures de garde d'enfants



Développer un outil partagé de repérage des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme

CONTEXTE : Selon une estimation récente publiée par la direction régionale de l'INSEE, environ 116 000 Réunionnais seraient en situation d'illettrisme, soit 23% de la population. Or la maîtrise du savoir lire, dire, écrire, compter et utiliser a minima les outils numériques, revêt une importance cruciale en matière d'insertion sociale et professionnelle. Sur la base des dernières données partielles relevées par le Département, au moins 13 % des allocataires seraient dans une situation d'illettrisme.

OBJET : Partager avec l'ensemble des acteurs en charge de l'accompagnement des bénéficiaires du RSA un outil commun pour le repérage systématique des situations d'illettrisme, d'illectronisme et d'innumérisme, en vue d'une prise en charge de ces publics au travers des actions de lutte contre l'illettrisme.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA accompagnés dans le cadre d'un CER, d'un PACEA ou d'un PPAAE.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- 1) choix d'un outil commun (OISIS ou Ev@)
- 2) appropriation de cet outil par les partenaires en charge de l'accompagnement des bénéficiaires
- 3° intégration systématique de l'utilisation de l'outil dans la procédure d'accompagnement des bénéficiaires du RSA.
- 4) adaptation et développement le cas échéant, pour intégrer de nouvelles fonctionnalités dont le besoin aurait été repéré par les acteurs notamment en matière d'illectronisme et d'innumérisme.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Appropriation de l'outil par au moins 80% des partenaires.

PARTENAIRES : État, ANLCI, Région, Pôle Emploi, CAF, les 4 Missions Locales, Rectorat



Intégrer un module de lutte contre l'illettrisme, l'illectronisme et l'innumérisme dans tous les parcours d'insertion

CONTEXTE : Selon l'INSEE 23 % de la population réunionnaise (au moins 13 % des BRSA) est en situation d'illettrisme (situation d'une personne n'ayant pas acquis ou ayant perdu la maîtrise de la lecture) avec un taux de 14,8 % chez les jeunes contre 3,6 % en France hexagonale.

A cela vient s'ajouter l'illectronisme (difficulté à utiliser un ordinateur et à naviguer sur internet et par là-même difficulté à faire valoir ses droits au moment où la dématérialisation s'amplifie) et l'innumérisme (défaut de maîtrise des nombres, du raisonnement mathématique et logique et du calcul).

Lutter contre ces freins augmente les possibilités d'insertion du public concerné.

OBJET : Faciliter les parcours d'insertion en luttant contre l'illettrisme.

BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires du RSA suivant un parcours d'insertion et en situation d'illettrisme, d'illectronisme et/ou d'innumérisme.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Expérimenter en lien avec la SPL AFDAR, le CFA SAP et la SPL EDDEN un module d'accompagnement mobilisable tout au long du parcours de formation ou d'insertion axé sur la (ré)appropriation de la lecture, du calcul et des raisonnements logiques en y intégrant l'utilisation d'un ordinateur et la navigation sur internet. La mise en œuvre de ce module sera précédée d'un renforcement des qualifications des acteurs concernés, en lien avec l'Agence Nationale de Lutte contre l'Illettrisme (ANLCI).

Sensibiliser tous les bénéficiaires du RSA en situation d'illettrisme repérés par OISIS en insistant sur l'importance de maîtriser les savoirs de base (lecture, calcul, utilisation de l'outil informatique) afin non seulement d'ouvrir le champ de leur possibilité d'insertion, mais également dans le cadre de leur vie personnelle, par le biais de sessions d'informations collectives dédiées.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

2 640 bénéficiaires du RSA intégrant le module d'accompagnement sur la période.

PARTENAIRES :

État, DEETS, ANLCI, Région, CAF, SPL AFDAR, CFA SAP, SPL EDDEN, Rectorat



Soutenir et accompagner les familles bénéficiaires du RSA dans leur rôle éducatif

CONTEXTE : Les dernières données partielles relevées par Le Département révèlent que 13 % des allocataires du RSA seraient dans une situation d'illettrisme. Aussi, les soutenir et les accompagner en les rapprochant de la culture de l'école permettrait de leur redonner confiance et de favoriser la réussite scolaire de leurs enfants.

OBJET :

- Renforcer le lien école-famille
- Clarifier les enjeux, les valeurs et le fonctionnement des établissements scolaires auprès des familles
- Développer l'implication et la participation des parents dans la scolarité de leurs enfants
- Créer les conditions de la réussite à l'école pour tous les enfants réunionnais
- Apporter des solutions concrètes et adaptées dans la prise en charge des situations spécifiques et des besoins des élèves
- Faire converger les contributions de chacun des acteurs du territoire au service de l'enfant futur citoyen.

BENEFICIAIRES : Les bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés (école, collège et lycée).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Identifier les parents bénéficiaires du RSA ayant des enfants scolarisés.
- Informer les parents d'élèves de la possibilité d'être accompagnés.
- Accueillir, orienter les parents en fonction de leurs besoins et leur offrir un accompagnement individualisé au travers de leur participation à un stage de remobilisation dans l'école/l'établissement de leurs enfants ou un autre établissement à proximité. Ce stage proposera de :
 - découvrir l'école et/ou l'établissement,
 - présenter et identifier les différents acteurs de l'école et/ou de l'établissement (rôles et coordonnées),
 - participer à des ateliers de mises en situation.

Co-construire avec les parents bénéficiaires du RSA avec leur accord un parcours de réussite pour leur enfant en collaboration avec tous les partenaires de l'école.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : Nombre de participants, nombre de stages mis en œuvre, nombre de parcours coconstruits.

PARTENAIRES : Éducation nationale, Pôle Emploi, communes

DÉVELOPPER L'OFFRE DE LOGEMENT ET D'HÉBERGEMENT

AUGMENTER L'OFFRE DE LOGEMENT PAR L'AMÉLIORATION DE L'HABITAT		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 19 	Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA	1 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024
FACILITER L'ACCES AUX LOGEMENTS DISPONIBLES		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 20 	Développer l'intermédiation locative pour l'habitat temporaire	1000 bénéficiaires sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 21 	Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs	Production d'une étude de faisabilité
LEVER LES OBSTACLES AUX PARCOURS D'INSERTION LIES AU LOGEMENT		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 22 	Créer des packages « insertion logement »	400 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation
FICHE ACTION 23	Maintenir le Fonds de solidarité pour le logement	8 000 bénéficiaires du RSA attributaires du FSL sur la période 2022-2024



Utiliser le levier de l'amélioration de l'habitat pour réhabiliter, étendre ou faciliter la décohabitation en faveur du logement des allocataires du RSA

CONTEXTE : Environ 37% des bénéficiaires du RSA ne disposent pas de leur propre logement. Pour garantir leur hébergement, ils peuvent bénéficier de la solidarité familiale et intergénérationnelle au sein de ménages modestes pouvant être éligibles aux aides à l'amélioration de l'habitat de l'Etat et/ou du Département. Au regard des besoins, le Département a pour ambition dans son plan de relance 2021-2025 de doubler son soutien à l'amélioration de l'habitat. Les bénéficiaires du RSA figurent parmi les publics éligibles à ce dispositif.

OBJET : Apporter une réponse aux besoins en logement des bénéficiaires du RSA par des opérations d'amélioration, d'extension d'habitats existants ou de décohabitation.

BENEFICIAIRES : Tout bénéficiaire du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en œuvre de cette mesure se fera dans le cadre des modalités actuelles définies par le règlement départemental des aides à l'amélioration de l'habitat (RDAAH) en coordination avec le règlement intérieur d'action sociale des aides financières individuelles de la Caf et des actions portées par la CAF.

Concernant la décohabitation, non prévue dans le règlement actuel, le dispositif sera mobilisé dans le cadre d'une expérimentation d'un an.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

1 000 bénéficiaires sur la période du PDI

PARTENAIRES :

Artisans, opérateurs de l'amélioration de l'Habitat, CAF



CONTEXTE : Dans un marché du logement extrêmement tendu et une disponibilité insuffisante du logement social, l'accès des bénéficiaires du RSA au logement est particulièrement problématique. Même inscrits dans un parcours d'insertion, ils ne présentent pas les garanties suffisantes permettant de convaincre les bailleurs privés. Cependant, des outils d'intermédiation locative dans le parc privé existent. Ces leviers mériteraient d'être renforcés en faveur des bénéficiaires du RSA s'inscrivant dans une démarche d'insertion.

OBJET : Soutenir l'intermédiation locative assurée par des associations ou des CCAS en faveur de bénéficiaires du RSA s'inscrivant dans une démarche d'insertion.

BENEFICIAIRES : Toute association ou CCAS proposant de l'intermédiation locative dans le cadre de baux dont la durée est calquée sur la durée du parcours d'insertion (3 à 6 mois renouvelable dans la limite de 12 mois).

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Financement des frais d'accès au logement, dans le cadre du FSL.
- Subventionnement du coût du loyer à hauteur de 85%, après déduction de l'allocation logement. Le solde est à la charge du bénéficiaire.
- Subventionnement de l'accompagnement social et/ou socio professionnel des personnes logées, sur la durée de l'hébergement, dont le montant par personne accompagnée est en cours de définition.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 1 000 bénéficiaires sur la période 2022-2024

PARTENAIRES : DEETS, AIVS, autres associations d'intermédiation



Développer une offre d'hébergement dans un modèle nouveau de foyers de travailleurs

CONTEXTE : La problématique du logement/ hébergement occupe la troisième place dans les besoins exprimés par les bénéficiaires interrogés dans le cadre de la consolidation du bilan du PDI 2018/2021.

Les travaux préparatoires du PDI 2022/2024 confirment l'importance de lever les obstacles à l'insertion liés aux difficultés d'hébergement auxquels sont confrontés les bénéficiaires du RSA.

OBJET :

Elargir l'offre d'hébergement à destination des bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA dont la démarche d'insertion génère un besoin d'hébergement.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Étude de faisabilité pour la création et/ou l'extension de structures, afin de permettre l'hébergement temporaire des bénéficiaires du RSA, dans le cadre de leur parcours d'insertion.
- Conventonnement avec des bailleurs sociaux et privés pour la mise à disposition à titre temporaire de logements ou de chambres à des bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur parcours d'insertion.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : Production d'une étude de faisabilité.

PARTENAIRES :

État, ARMOS, CAF, Bailleurs sociaux et privés, foyers de jeunes travailleurs.



CONTEXTE : L'offre de formation ou d'insertion peut se trouver éloignée de la résidence habituelle du bénéficiaire du RSA. Dès lors, l'accès à cette offre peut demander un effort de mobilité ou d'hébergement à proximité du lieu de formation ou d'insertion. L'offre d'hébergement et de logement temporaire d'insertion reste aujourd'hui limitée.

OBJET : Encourager les organismes de formation ou les opérateurs d'insertion (SIAE et Associations) à accompagner leur offre de formation ou d'insertion d'une solution de logement ou d'hébergement au démarrage du parcours de formation ou d'insertion proposé, dans une logique de « package ».

BENEFICIAIRES : Opérateurs de formations ou d'insertion.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Repérage de l'offre d'hébergement ou de logement d'insertion par l'opérateur de formation ou d'insertion et contractualisation directe entre l'opérateur et le bailleur,
- Financement de l'opérateur par le Département à hauteur de 20 € par jour en complémentarité le cas échéant des aides légales / personne hébergée sur 4 mois maximum pour un parcours en emploi et de 6 mois maximum pour un parcours en formation,
- financement d'un accompagnement social et/ou socioprofessionnel sur la durée maximum d'hébergement (4 mois à 6mois) à hauteur de 500 € par personne visant l'autonomisation de la personne.

Expérimentation du dispositif sur un an, avec les partenaires suivant du Département : SPL EDDEN, la SPL AFPAR, l'IRSEP OI et l'URSIAE.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

400 bénéficiaires sur la durée de l'expérimentation.

PARTENAIRES : SPL EDDEN, SPL AFPAR, IRSEP OI, URSIAE

CONTEXTE : Le Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) est l'un des dispositifs instaurés par la loi du 31 mai 1990, visant à la mise en œuvre du droit au logement. Depuis le 1^{er} janvier 2005 dans le cadre des dispositions de la loi 809-2004 du 4 août 2004 relative aux libertés et aux responsabilités locales, les aides du FSL relèvent de la compétence des Départements.

Principal outil du Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'hébergement des Personnes Défavorisées (PDALHPD), le Fonds de Solidarité pour le Logement aide les ménages en difficulté à accéder et à se maintenir dans un logement.

OBJET : Aider les ménages en difficulté, notamment les bénéficiaires du RSA à accéder ou à se maintenir dans un logement.

BENEFICIAIRES : Ménages en difficulté dont les Allocataires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La demande d'intervention du Fonds de Solidarité pour le Logement est effectuée par un travailleur social en vue de l'octroi d'une aide financière (frais liés aux loyers impayés et aux factures impayées en eau, électricité et de téléphone, ...) et/ou d'un accompagnement social visant à garantir une insertion durable des personnes dans leur habitat.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

8 000 bénéficiaires du RSA attributaires du FSL sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES : Partenaires du PDALHPD

FACILITER L'ACCÈS À LA FORMATION ET À L'EMPLOI

VALORISER LA MOBILISATION DES COMPÉTENCES DES BÉNÉFICIAIRES DU RSA		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 24 	Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+	Parcours salarié : 2000 parcours par an / Parcours rémunéré de formation : 2000 parcours par an / Parcours Création d'entreprise : 500 parcours par an / Parcours mobilité : 100 parcours par an Soit 13 800 bénéficiaires du R+ sur la période 50 % Taux de sortie dynamique tous parcours confondus
FICHE ACTION 25 	Créer un observatoire des compétences de bénéficiaires du RSA	3 rapports d'analyses annuels 3 000 bénéficiaires du RSA participant aux bourses à l'emploi territorialisées
FICHE ACTION 26 	Identifier et accompagner les entreprises exemplaires	Constitution du « club » / Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PEC marchands
FICHE ACTION 27	Développer les PEC marchands (CUI-CIE°)	2 000 PEC marchands sur la période 2022-2024
RAPPROCHER LES BÉNÉFICIAIRES DU RSA DES MÉTIERS EN TENSION		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 28	Renforcer la préparation des allocataires à l'emploi	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 29 	Développer la connaissance des métiers en tension	3 000 bénéficiaires du RSA sensibilisés aux métiers en tension
FICHE ACTION 30 	Orienter davantage les formations vers les métiers en tension	21 000 bénéficiaires du RSA intégrant l'offre de formation de Pôle Emploi ou de la Région orientée prioritairement vers les métiers en tension
FICHE ACTION 31 	Former aux métiers de service à la personne	600 bénéficiaires du RSA formés
RENFORCER L'INSERTION PAR L'ACTIVITÉ		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 32	Développer l'insertion par l'activité au travers de la CAOM	11 000 PEC non-marchands et CDDI sur la période
FICHE ACTION 33	Renforcer les actions de professionnalisation et de formation des bénéficiaires des PEC et des CDDI	3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 34 	Accompagner l'insertion dans le secteur de l'environnement	1 500 PEC accompagnés sur la période
FICHE ACTION 35 	Accompagner le développement des entreprises d'insertion	30 entreprises d'insertion agréées à l'horizon de 2024 / 50% de bénéficiaires du RSA dans les effectifs



Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par le R+

CONTEXTE : Depuis le 1^{er} septembre 2020, le dispositif « Allocation d'Insertion et de Retour à l'Emploi – R+ » visant à favoriser le retour à l'activité des bénéficiaires du RSA est déployé sur le territoire. Après une première expérimentation de 18 mois qui a démontré son efficacité avec un taux de réalisation de 87.9% (hors mobilité), Le Conseil départemental a adopté le règlement départemental du R+ pour la période 2022-2024. Le R+ bénéficie d'un financement FSE- REACT UE à hauteur de 8 millions d'euros.

OBJET : Encourager la reprise d'activité des bénéficiaires du RSA par la mise en place d'un accompagnement spécifique et le versement d'une allocation mensuelle visant à compenser la diminution des prestations sociales.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaire du RSA de plus de 6 mois justifiant d'une reprise d'activité.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le dispositif R+ est composé de 4 parcours : parcours salarié, parcours formation rémunérée, parcours création d'entreprise, parcours mobilité, qui font l'objet d'un objectif annuel validé en Comité de Pilotage.

Sa mise en œuvre est assurée par un réseau de partenaires qui informe et oriente les bénéficiaires potentiellement éligibles vers le numéro vert dédié qui permet de vérifier l'éligibilité des demandeurs.

La mise en place des parcours R+ fait l'objet d'une contractualisation par les conseillers d'insertion du Département, à travers un CER R+ qui précise les objectifs du parcours, les modalités d'accompagnement, le montant de l'allocation ainsi que la durée des droits.

Le montant de l'allocation R+ varie entre 90€ et 560€ et correspond à 50 % du revenu d'activité.

Le suivi du dispositif est effectué au travers d'un Comité de pilotage qui se réunit au moins deux fois par an.

Pour atteindre totalement ses objectifs, le dispositif doit être mieux connu des entreprises. Un plan de communication dédié sera déployé vis-à-vis de ces dernières.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Parcours salarié : 2000 parcours/an

Parcours formations rémunéré : 2000 parcours/an

Parcours Création d'entreprise : 500 parcours/an

Parcours mobilité : 100 parcours/an

Soit 13 800 bénéficiaires du R+ sur la période

50 % Taux de sortie dynamique tous parcours confondus.

PARTENAIRES : CAF, Pôle Emploi, Missions Locales, CNARM et membres du Réseau Points Chances, Chambres Consulaires, organisations patronales.



CONTEXTE : L'insertion des bénéficiaires du RSA par la formation et l'emploi nécessite de mieux identifier et valoriser les compétences des 97 700 foyers couverts par l'allocation (données CAF au 1^{er} juin 2021).

Aujourd'hui 78 % de ce public bénéficie d'une expérience professionnelle dont 69 % au sein des métiers en tension : ainsi 30 % a une expérience dans le domaine des services à la personne et la collectivité, 12 % dans le commerce, la vente et la grande distribution, 12% dans la construction et le BTP, 11% dans l'hôtellerie, la restauration, le tourisme, les loisirs et l'animation et 4 % dans les transports et la logistique.

OBJET : Construire un observatoire des compétences intégrant une approche territoriale par micro-région.

BENEFICIAIRES : Tous les bénéficiaires du RSA soumis aux droits et aux devoirs.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Mobiliser et mettre en commun les données existantes pour partager les informations capitalisées sur les compétences des bénéficiaires du RSA.
- Intégrer dans le diagnostic d'entrée des questions ciblées pour les nouveaux entrants afin d'identifier les informations relatives à leurs compétences.

Cette base sera alimentée dans le cadre des échanges de données autorisées (entre CD, Région, PE, CNAF et Missions Locales) de préférence de manière automatisée notamment en lien avec les outils de droit commun (RDSP...).

Cet observatoire produira un rapport d'analyses annuel sur les compétences mobilisables des bénéficiaires du RSA.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 3 rapports d'analyses annuels.
3 000 bénéficiaires du RSA participant aux bourses à l'emploi territorialisées.

PARTENAIRES : CAF, PE, ML, Région, Associations, Partenaires de l'IAE, Réunion Prospective Compétences



CONTEXTE : Des entreprises font le choix de recruter une partie de leur personnel parmi le public bénéficiaire du RSA. C'est notamment le cas de celles qui embauchent des contrats aidés. Ainsi en 2021, 323 bénéficiaires du RSA ont été recrutés par des entreprises dans le cadre du PEC marchands.

OBJET : Valoriser l'expérience des entreprises exemplaires ou inclusives qui s'inscrivent dans une démarche d'insertion durable de leurs salariés bénéficiaires du RSA.

BENEFICIAIRES : Entreprises recrutant des bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur activité et identifiées comme exemplaires dans le cadre de la mise en place d'un parcours d'insertion pérenne.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Accompagner ces entreprises dans la création d'un « club » afin notamment d'échanger et de communiquer les bonnes pratiques.
- Mobilisation des entreprises ayant recruté des contrats aidés du secteur marchand et/ou ayant mis en œuvre une clause d'insertion dans le cadre des marchés publics.
- Définition d'une charte de l'entreprise exemplaire déclinant les critères d'éligibilité.
- Accompagnement à la constitution du « club » et soutien financier au plan d'actions

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : Constitution du « club »
Mobilisation d'au moins 10 % des entreprises employeurs de PEC marchands

PARTENAIRES : Entreprises concernées, Pôle Emploi, CAF, Chambres consulaires, Organisations professionnelles (CPME, MEDEF...)

CONTEXTE :

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) est signée entre l'Etat et le Département afin de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA. Ce document prévoit l'octroi au Département d'une enveloppe de PEC marchands que la Collectivité confie à Pôle Emploi dans le cadre d'une prescription déléguée. Le quota de PEC marchands attribué en 2021 était de 400, ce qui constitue un doublement du volume au regard des 200 attribués en 2020.

OBJET :

Augmenter l'offre d'insertion dans le secteur marchand par le biais des CUI-CIE.

BENEFICIAIRES :

Entreprises recrutant des bénéficiaires du RSA dans le cadre de leur activité

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Définition et déploiement d'un plan de communication auprès des entreprises en partenariat avec les parties prenantes.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

2 000 PEC marchands sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES :

État, Chambres consulaires, Organisations patronales, Pôle emploi, Missions locales

CONTEXTE :

Selon une enquête (besoin en main d'œuvre à la Réunion-SAGIS) initiée par le Département en 2021, 3000 entreprises auraient cherché en vain des candidats. Ces postes non pourvus sont des CDI pour 58 % et des CDD pour 42 %.

Cette problématique résulte notamment d'un manque de qualification, d'expérience, de connaissance, de motivation ou de confiance en soi des candidats potentiels.

OBJET :

Amplifier la préparation des bénéficiaires du RSA à l'emploi.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA accompagnés.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Développer la formation des bénéficiaires du RSA axée sur la sensibilisation aux savoir-être de base (respect des horaires, de la hiérarchie, politesse, ...) et sur la connaissance des métiers en tension (secteurs et métiers concernés), notamment en renforçant et en développant le Tremplin Pour l'Insertion (TPI).

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES :

Région, État, Pôle Emploi, 39, SPL AFDAR



CONTEXTE : Alors que des métiers pourtant attractifs offrent parfois de faibles possibilités d'insertion, il existe des métiers qui ont du mal à recruter faute de candidats. Ce sont les métiers en tension

Un projet de recrutement sur 2 dans la construction est jugé difficile à réaliser par les employeurs. Il en est de même pour un projet sur 3 dans le domaine de la santé et pour 4 projets sur 10 dans le domaine du transport.

La connaissance des métiers en tension sur le territoire est essentielle pour développer une insertion en meilleure adéquation avec la réalité du marché du travail. Cette connaissance permettra aux bénéficiaires du RSA d'optimiser leurs possibilités d'insertion en s'orientant de préférence vers les métiers en forte attente de recrutement.

OBJET : Mieux diffuser auprès des bénéficiaires du RSA l'information relative aux métiers en tension.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA accompagnés

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Organiser des informations collectives destinées à tous les bénéficiaires du RSA sur les métiers en tension et, dans la mesure du possible, sur les formations accessibles.
- Déployer une communication spécifique (papier et numérique) ciblant les bénéficiaires du RSA présentant les profils adaptés à ces métiers
- Organiser des périodes d'immersion en entreprise afin que les intéressés puissent appréhender la réalité du métier en tension vers lequel ils souhaiteraient s'orienter.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

3 000 bénéficiaires du RSA sensibilisés aux métiers en tension.

PARTENAIRES : Entreprises présentes sur les secteurs en tension, Pôle Emploi, Missions Locales, Chambres consulaires, Cité des métiers, branches professionnelles, OPCO



CONTEXTE : Il existe des métiers dits en tension car les offres d'emploi s'y rattachant émises sur le marché du travail sont supérieures aux demandes exprimées par les personnes cherchant à s'insérer.

Pour ces métiers, présents dans les domaines suivants, les employeurs éprouvent des difficultés à recruter : transport, santé, commerce, construction, hôtellerie-restauration. (Services à la personne et à la collectivité (30 %) / Commerce, vente et grande distribution (12 %) / Construction, bâtiment et travaux publics (12 %) / Hôtellerie - Restauration, tourisme, loisir, et animation (11 %) / Transport et logistique (4 %))

En moyenne, 5 760 bénéficiaires du RSA par an sont positionnés sur les formations proposées par le Pôle Emploi et au titre de 2019, ce sont 1 106 allocataires qui ont émargé aux formations de La Région soit au total 6,14 % bénéficiaires du RSA. Or 14 % des allocataires interrogés sollicitent une formation dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle.

OBJET : Mettre en adéquation les formations proposées avec les réalités du marché du travail afin de mieux intégrer les métiers en tension.

BENEFICIAIRES : Tous les demandeurs d'emploi et en particulier les bénéficiaires du RSA sollicitant une formation dans le cadre de leur parcours d'insertion professionnelle.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Actualiser et développer l'offre de formation afin d'intégrer les métiers en tension,
- Mesurer la part des bénéficiaires du RSA accédant aux formations des métiers en tension.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

21 000 bénéficiaires du RSA intégrant l'offre de formation de Pôle Emploi ou de la Région orientée prioritairement vers les métiers en tension.

PARTENAIRES : Région, PE, CFA SAP, SPL AFDAR, organismes de formation OPCO, branches professionnelles, Réunion prospective compétences.



CONTEXTE : Selon un rapport de la Fédésap (Fédération Française des Services à la Personne et Proximité) 5 000 emplois supplémentaires seront nécessaires à La Réunion dans le secteur des services à la personne dans les 3 ans à venir.

Dans le cadre de la réforme de l'apprentissage intervenue en 2018, encourageant la création de centres de formation d'apprentis (CFA) le Conseil départemental a signé le 19 décembre 2019 une convention-cadre de coopération avec le Fédésap pour la création d'un CFA dans le domaine des services à la personne, sous forme associative, dénommé Institut Réunionnais des Services de Proximité de l'Océan Indien (IRSEP OI CFA).

L'IRSEP OI CFA a ainsi été créé le 8 janvier 2020 avec pour principal objet la réalisation et le développement de formations des jeunes et des bénéficiaires du RSA dans le secteur des services d'aide à la personne, mais aussi des aidants familiaux dans le cadre de leur professionnalisation. 50 bénéficiaires du RSA ont été formés par le CFA SAP en 2021.

OBJET : Former aux métiers d'aide à la personne.

BENEFICIAIRES : Les jeunes, les bénéficiaires du RSA et les aidants familiaux.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Développement de l'offre de formation du CFA SAP et mise en relation avec les bénéficiaires du RSA.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

600 bénéficiaires du RSA formés

PARTENAIRES :

IRSEP OI CFA, Pôle Emploi, OPCO

CONTEXTE :

La convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) signée entre l'Etat et le Département afin de favoriser l'insertion des bénéficiaires du RSA comporte 3 axes qui correspondent chacun à un type de contrat aidé : Les PEC (Parcours Emploi Compétences) non marchands, les PEC marchands et le CDDI (CDD d'Insertion).

Dans ce cadre le Département finance actuellement, chaque année, 1 900 PEC non marchands, 400 PEC marchands et de 400 CDDI dans le cadre d'ACI.

Dans le cadre du Plan Pétrel, s'agissant de l'IAE, l'Etat a souhaité à l'horizon 2022 doubler d'une part les effectifs pour atteindre 7 000 personnes embauchées annuellement et d'autre part doubler le budget consacré à l'IAE afin de le porter de 13,6 M€ en 2019 à 27,2 M€ en 2022.

Le Département souhaite accompagner cette démarche en faveur des bénéficiaires du RSA.

OBJET :

Augmenter le nombre de PEC et de CDDI.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA recrutés en contrat aidé.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Augmentation des objectifs de recrutements fixés par la CAOM
- Augmentation des cofinancements accordés par le Département aux projets associatifs d'insertion, aux ACI et résiduel de salaire des PEC

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

11 000 PEC non-marchands et de CDDI sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES :

État, collectivités territoriales, associations, Pôle Emploi, SIAE

CONTEXTE : Les associations rencontrent des difficultés pour remplir leurs obligations de formation des contrats aidés qu'elles emploient.

Le Département a signé une Convention de Prestation Intégrées (CPI) avec la SPL AFDAR qui lui permet de proposer à un public initialement bénéficiaire du RSA, le Tremplin Pour l'Insertion (TPI) qui constitue un atelier de remobilisation sociale créé à la demande du Département. Ce dispositif est financé à hauteur d'environ 1 M€ par an par la Collectivité.

En 2021, le public initialement ciblé (PEC relevant des besoins internes et BRSA issus des TAS) a été élargi aux contrats recrutés par les associations : PEC ou CDDI (CDD d'Insertion).

OBJET : Permettre aux bénéficiaires de PEC et aux CDDI de s'inscrire dans une démarche favorisant la définition d'un projet professionnel basé sur leurs acquis, leurs aptitudes et leurs aspirations.

Accompagner les associations dans la réalisation de leur obligation de formation.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA recrutés au sein des associations en PEC ou en CDDI

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Le Département, en liaison avec la SPL AFDAR et les associations intéressées, assure la prescription de l'Atelier de Remobilisation Sociale TPI.

La SPL AFDAR assure la mise en œuvre de cette action comportant 80 heures et axée sur 5 ateliers :

- 1) Se situer dans les savoirs de base
- 2) Mieux mobiliser ses capacités et gagner en confiance
- 3) S'approprier les usages numériques pour gagner en autonomie
- 4) Découvrir et essayer son métier de demain en grandeur nature
- 5) Construire son projet professionnel à partir de ses atouts et des opportunités du territoire

Dans ce cadre, l'intervention sera axée sur la partie coaching/remobilisation sociale, le relais étant ensuite confié aux OPCO pour les formations qualifiantes (PIC IAE CDDI...)

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

3 000 bénéficiaires du RSA sur la période 2022-2024

PARTENAIRES :

État, SPL AFDAR, SPL EDDEN, OPCO



CONTEXTE : La Société Publique Locale Ecologie et Développement Durable des Espaces Naturels (SPL EDDEN), créée le 1^{er} mars 2019, a pour missions principales la gestion des espaces naturels sensibles (ENS) et touristiques, la lutte anti-vectorielle (LAV), l'entretien des parcs et jardins ainsi que la valorisation des sites départementaux par le biais de l'insertion par l'activité économique.

La signature de Contrats de Prestations Intégrées (CPI) avec le Département a permis le démarrage des activités de la SPL dans le secteur de l'environnement en septembre 2019 et la poursuite, voire le renforcement de celles-ci jusqu'à aujourd'hui.

Dans le cadre de ces CPI, la SPL EDDEN recrute des bénéficiaires du RSA en contrat PEC pour la réalisation des missions qui lui sont confiées.

Par ailleurs, la SPL EDDEN a mis en œuvre l'accompagnement socioprofessionnel de 114 PEC ouvriers forestiers, recrutés par le Département en 2021.

OBJET : Assurer l'accompagnement socioprofessionnel des bénéficiaires du RSA recrutés en contrat PEC par la SPL EDDEN ainsi que ceux recrutés en contrat PEC ouvriers forestiers par le Département.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA recrutés en contrat PEC par la SPL EDDEN et ceux recrutés par le Département en qualité d'ouvrier forestier.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La SPL EDDEN dispose de 3 accompagnatrices chargées du suivi socioprofessionnel de l'ensemble des personnes recrutées en contrat PEC.

Cet accompagnement se déroule selon les modalités suivantes :

- 1) réalisation d'un diagnostic social et professionnel individuel d'entrée en parcours,
- 2) définition et formalisation d'un projet d'insertion individuel,
- 3) mise en relation avec des entreprises, dans le cadre de périodes d'immersion,
- 4) réalisation d'un bilan individuel, au plus tard à l'échéance du contrat,
- 5) suivi de la situation de chaque personne, 3 mois après la sortie du contrat.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

1 500 Accompagnements socioprofessionnels de bénéficiaires du RSA par la SPL.

PARTENAIRES : SPL EDDEN



CONTEXTE : Dans le secteur marchand par l'activité économique est un outil efficace afin de construire un parcours de retour vers l'emploi pour les publics qui en sont les plus éloignés, notamment les BRSA.

Cependant, les structures IAE relevant du secteur marchand sont peu nombreuses sur le territoire réunionnais. Actuellement, il existe seulement 4 associations intermédiaires, 18 entreprises d'insertion (données DEETS, mars 2022). De plus, les bénéficiaires du RSA sont peu nombreux dans les structures IAE à la Réunion où ils représentent 23% contre 39 % en métropole.

Les taux de sorties positives dans ces structures proches du monde de l'entreprise sont largement supérieurs à ceux des chantiers d'insertion classiques relevant du secteur non-marchand.

OBJET : Renforcer leurs fonds propres des entreprises d'insertion pour faciliter leur développement et le recrutement davantage de bénéficiaires du RSA.

BENEFICIAIRES :

Tout public éligible à l'IAE et particulièrement les bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Lancement d'un fonds d'amorçage et de soutien aux entreprises d'insertion par :

- un appel à manifestation d'intérêt en partenariat avec l'Etat dans le cadre du plan de Stratégie de Lutte contre la Pauvreté afin de recueillir les demandes de financement des entreprises d'insertion ou projets de création.
- l'accompagnement des candidats dans le montage de leur dossier par une structure agréée.
- un pilotage conjoint du dispositif par l'Etat et le Département.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

- 30 entreprises d'Insertion agréées à l'horizon de 2024
- 50 % de bénéficiaires du RSA dans les effectifs

PARTENAIRES : État, URSIAE, Chantiers Écoles

AMPLIFIER LE SOUTIEN À LA CRÉATION D'ACTIVITÉ

ALLER VERS LES PORTEURS DE PROJET POTENTIELS		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 36	Multiplier les journées d'information sur la création d'entreprise	10 évènements organisés par an dans la proximité
FICHE ACTION 37 	Créer un guide de l'insertion par la création d'entreprise	5 000 guides diffusés par an à compter de 2023
SIMPLIFIER LES DÉMARCHES DES PORTEURS DE PROJETS		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 38 	Créer un passeport du créateur d'entreprise	Au moins 2 000 passeports délivrés chaque année à partir de 2023
FICHE ACTION 39	Renforcer les aides départementales à la pré-crédation d'activité	200 aides Préface sur la période 2022-2024
SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DES ACTIVITÉS		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 40 	Renforcer les aides au développement d'activité des NSA et de ETI	500 ETI et NSA sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 41	Améliorer le suivi post création d'entreprise	70 % de taux de survie des entreprises créées à 3 ans
FICHE ACTION 42 	Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramoums »	100 entreprises créées sur la période

CONTEXTE : Actuellement les dispositifs existants en matière d'aide à la création d'entreprise ne sont pas suffisamment connus des publics qui pourraient en bénéficier. En partenariat avec BPI France et le Conseil Départemental, la CIVIS met en œuvre, à travers son dispositif CITESLAB, des actions de détection de porteurs de projets et des permanences, forums, salons ou animations dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville pour un public qui n'ose pas s'adresser aux institutions dans la conduite de leur projet de création d'entreprise.

OBJET : Afin d'accroître la visibilité des dispositifs d'insertion par l'aide à la création d'entreprise, l'objectif est d'élargir le champ de sensibilisation pour toucher un maximum de porteurs de projets potentiels notamment les personnes les plus éloignées de l'emploi et rencontrant des freins en matière d'accès aux droits.

En ce sens, il s'agit de développer le partenariat avec les acteurs de proximité notamment les communes ou les intercommunalités, favorisant la mise en place d'une démarche « d'aller vers » en organisant davantage de journées de sensibilisation dans les quartiers à l'image du dispositif CITESLAB.

BENEFICIAIRES :

BRSA, particulièrement publics issus des quartiers prioritaires de la ville

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Développer davantage de partenariats avec les intercommunalités et les communes pour élargir le territoire d'intervention du dispositif CITESLAB à l'image du dispositif mis en place sur le territoire de la CIVIS
- Organisation deux journées d'information et de rencontre par an sur chaque territoire d'action sociale.
- Participation des structures membres du réseau Points Chances
- Communication en amont et aval des manifestations

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

10 évènements organisés par an dans la proximité

PARTENAIRES : Intercommunalités, communes, BPI, Réseau Points Chances



CONTEXTE : Actuellement les dispositifs existants en matière d'aide à la création d'entreprise ne sont pas suffisamment connus des publics qui pourraient en bénéficier. En termes de communication, les outils sur les aides à la création d'entreprises sont peu développés. De ce fait, le manque d'information constitue un frein à l'accès aux droits/aides en la matière.

OBJET : Afin de faciliter l'accès aux dispositifs existants et favoriser leur visibilité à travers un guide de l'insertion par la création d'entreprise présentant les différentes étapes, les partenaires et les aides.

BENEFICIAIRES : BRSA porteurs de projets de création d'entreprise

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Créer un site internet d'informations et sa déclinaison en version papier sur les aides à la création d'entreprises et les partenaires à mobiliser pour entreprendre une démarche de demande d'aide.

Ces deux supports présenteraient :

- les différentes étapes de la création
- les partenaires Réseau Point Chances et leur rôle
- les aides à la création d'entreprise du Département (Préface, TAJ, ADEN),
- les autres aides mobilisables
- les conditions et les modalités d'attribution
- témoignages de bénéficiaires
- formulaire de mise en contact réseau Points Chances

Il sera coconstruit avec l'ensemble des opérateurs de l'insertion et de la création d'activité.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 5 000 guides diffusés par an à compter de 2023.

PARTENAIRES : État, Région, Réseau Points Chances



CONTEXTE : Le porteur de projet se retrouve souvent démuni dans la construction de son projet : les étapes indispensables, les interlocuteurs clés... Par ailleurs, malgré le réseau de partenaires établi et mobilisé en matière d'aide à la création d'entreprise, la coordination et l'articulation entre les différents acteurs demeurent difficiles.

OBJET : L'objectif est de mettre en place un passeport du créateur d'entreprise, afin d'une part, de permettre aux porteurs de projets de suivre pas à pas les démarches indispensables à respecter dans le cadre d'une création d'activité et d'autre part, de faciliter la coordination et la transmission d'informations entre les opérateurs tout au long du parcours du créateur.

BENEFICIAIRES : Tout porteur de projet éligible aux aides à la création d'entreprise.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Ce passeport sera développé sous le format papier et numérique que les porteurs de projet mobiliseront à chacun des rendez-vous avec un partenaire du réseau Points Chances.

Ce passeport contiendra les informations principales sur le créateur d'entreprise, son projet, les partenaires rencontrés ainsi que les rendez-vous fixés et réalisés (avec synthèse de ce qui a été fait lors du rendez-vous et de ce qui doit être entrepris par le porteur pour la prochaine étape).

Il sera coconstruit avec l'ensemble des opérateurs de l'insertion et de la création d'activité.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Au moins 2 000 passeports délivrés chaque année à partir de 2023.

PARTENAIRES : État, Région, Réseau Points Chances

CONTEXTE : La phase de préparation à la création d'entreprise est une étape préalable primordiale à la réussite dans le temps d'un projet. Celle-ci est pourtant souvent négligée par les créateurs, notamment pour les publics rencontrant des difficultés d'insertion socio-professionnelles, faute de disposer des moyens suffisants permettant de financer les actions relevant de cette phase de préparation.

Le dispositif PREFACE mis en place par la Collectivité permet actuellement la prise en charge des frais liés à la recherche de fournisseurs, aux demandes d'agrément CE et à la réalisation d'études de marché.

OBJET : L'objectif de cette action est de renforcer le dispositif PREFACE afin de donner les moyens aux bénéficiaires du RSA candidats à une création d'entreprise de pouvoir financer l'ensemble des principales dépenses liées à cette phase préalable à la création, non financées par ailleurs dans le cadre du droit commun : formation à l'entrepreneuriat, stages préparatoires à l'installation, aide au montage des demandes de financement, établissement du plan prévisionnel financier.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA porteur de projet de création d'entreprise.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Une concertation pour la refonte du dispositif PREFACE sera mise en place afin de mieux répondre aux besoins des porteurs de projet dans la phase de pré-installation.

La demande d'aide sera transmise au Conseil départemental après avis technique d'une structure membres d'un réseau Points Chances.

L'aide sera plafonnée et une participation à hauteur de 10% de la dépense sera demandée au bénéficiaire.

Seules les dépenses ne pouvant faire l'objet d'une prise en charge dans le cadre des aides de droit commun seront éligibles.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 200 aides Préface sur la période 2022-2024

PARTENAIRES :

Membres du Réseau Points Chances, structures agréées par le Département

**CONTEXTE :**

Malgré les dispositifs d'aide à la création d'entreprises, certains entrepreneurs peinent à se développer après leur lancement et à générer suffisamment de revenus pour sortir des minimas sociaux. Ainsi, près de 2 000 bénéficiaires du RSA ayant déjà créé leur activité (soit Entrepreneur travailleurs Indépendants – ETI, soit Non-Salariés Agricoles – NSA) ne peuvent pas bénéficier des aides à la création d'entreprise.

OBJET :

Soutenir le développement des activités des ETI NSA et les accompagner vers une augmentation suffisante de leurs revenus pour sortir des minima sociaux de façon durable.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA, NSA et ETI.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Extension des dispositifs ADEN et Préface aux bénéficiaires du RSA NSA et ETI quelle que soit la durée d'immatriculation de l'entreprise.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

500 ETI et NSA sur la période 2022-2024

PARTENAIRES :

Réseau Points Chances, CAF

CONTEXTE : Malgré les dispositifs d'aide à la création d'entreprises, ces dernières se retrouvent face à un accompagnement insuffisant après leur lancement, un frein à leur pérennisation. Actuellement, les bénéficiaires des dispositifs TAJ et ADEN souscrivent un contrat d'accompagnement post création de 24 heures sur les 24 premiers mois d'activité avec un partenaire agréé par le Département.

OBJET : Afin d'accompagner le développement des entreprises des bénéficiaires d'aides telles que TAJ et ADEN et pérenniser ces dernières, l'objectif est de proposer un accompagnement plus conséquent sur une plus longue durée afin de les aider à passer le cap des 3 ans d'existence, il est proposé de porter la durée du suivi post-crédation à 36 heures sur 36 mois.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires des dispositifs TAJ et ADEN

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Proposer un accompagnement de 36 heures sur 36 mois aux bénéficiaires des aides à la création d'entreprise.
- Le suivi sera assuré par les structures agréées par le Département pour le suivi post-crédation
- Les heures seront mobilisables en fonction du besoin du créateur, tout au long des 36 mois, avec un minimum de 6 heures de suivi par année.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

70 % de taux de survie des entreprises créées à 3 ans.

PARTENAIRES : Partenaires agréés pour le suivi post-crédation.



Accompagner l'insertion par la création d'activité des « gramouns »

CONTEXTE :

Les seniors au chômage ont peu de perspectives de retour à l'emploi. Les demandeurs d'emploi de plus de 50 ans sont spécialement concernés par le chômage de longue durée, du fait de la réticence des entreprises à embaucher un salarié âgé, qui serait plus coûteux, aurait plus de mal à s'intégrer, ou serait plus difficile à manager.

OBJET :

Accompagner les bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans dans le retour à l'activité par la création d'entreprise..

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA âgés de plus de 50 ans.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Étendre le TAJ à titre expérimental (2ans) aux bénéficiaires du RSA de plus de 50 ans
- Suivi post-crédation assuré par les prestataires agréés par le Département

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

100 entreprises créées sur la période

PARTENAIRES :

Réseau Points Chances

SOUTENIR LA MOBILITÉ PROFESSIONNELLE

VALORISER LA MOBILITE EXTRA INSULAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 43 	Encourager et accompagner la mobilité professionnelle	400 départs en mobilité accompagnés par le CNARM sur la période 2022-2024.
FICHE ACTION 44 	Constituer un vivier de candidats pour la mobilité	7000 personnes en identifiant les bénéficiaires du RSA
FACILITER L'INTEGRATION SOCIALE SUR LES TERRITOIRES D'ACCUEIL		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 45	Renforcer la préparation à la mobilité	200 bénéficiaires du RSA préparés sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 46 	Développer le lien social sur le territoire d'accueil	100 bénéficiaires du RSA accompagnés sur la période 2022-2024
FICHE ACTION 47 	Organiser les relais institutionnels	Au moins 9 relais institutionnels désignés sur les trois départements d'implantation du CNARM (1 département de la région parisienne, le Département du Rhône et le Département des Bouches-du-Rhône)
VALORISER, ORGANISER ET DEVELOPPER L'OFFRE DE MOBILITE INTRA INSULAIRE		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 48 	Faciliter l'accès aux transports en commun	Conventionnement avec au moins 80 % des AOT
FICHE ACTION 48 	Développer l'offre de mobilité solidaire	La création de la plateforme mobilité



Encourager et accompagner la mobilité professionnelle

CONTEXTE : Au 3^e trimestre 2021, le taux de chômage à La Réunion était de 18,4 % (Insee - Chiffres clés parus le 01/01/22) demeurant ainsi l'un des plus élevés de France. Dans ce contexte, la mobilité professionnelle peut être une réelle opportunité. Elle est favorisée via les dispositifs financiers et d'accompagnement du CNARM, opérateur de la mobilité du Département, qui propose de nombreuses offres d'emploi. Or, plusieurs d'entre elles restent non pourvues notamment concernant des métiers en tension.

OBJET : Encourager et accompagner la mobilité professionnelle :

- en faisant connaître les métiers en disponibilité par une meilleure visibilité des offres d'emploi du CNARM et l'amélioration de la représentation de certains métiers proposés en mobilité, notamment ceux en tension,
- en mobilisant les dispositifs d'accompagnement du CNARM.

BENEFICIAIRES :

Bénéficiaires du RSA candidats à la mobilité dont le projet d'insertion professionnelle a été validé par le CNARM.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Améliorer la visibilité des offres d'emploi du CNARM :
 - en renforçant le nombre de prescripteurs et le maillage existant
 - en ouvrant les offres d'emploi du CNARM au public le plus large possible (ne pas se limiter au public ayant déjà un projet de mobilité - Exemple : ne pas transmettre les offres d'emploi uniquement aux référents mobilité des différents partenaires mais à tous les prescripteurs potentiels)
 - en réalisant des conventions de partenariat entre les Missions Locales, Pôle Emploi et le CNARM.
- Améliorer la représentation de certains métiers proposés en mobilité, notamment ceux en tension
 - Informer et sensibiliser dès la 3^{ème} par des actions dans les collèges
 - Communiquer vers les lycées professionnels sur les métiers porteurs et les promouvoir (exemple : témoignages recruteurs/employés - Vidéo pratique sur les métiers)
- Organiser des « mini forums » par secteur d'activité et à proximité des bénéficiaires (par bassin) avec les partenaires concernés (Pôle Emploi, Caisse d'Allocations Familiales, missions locales, opérateur mobilité etc.)

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

400 départs en mobilité accompagnés par le CNARM sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES : CNARM, Pôle Emploi, CAF, Missions Locales, Collèges et lycées professionnels, Entreprises



CONTEXTE : Au titre de l'année 2020, le CNARM a réalisé 46 opérations de recrutement en visio conférence ou en présentiel. C'est ainsi plus de 1 000 offres qui ont été reçues. Plus de 7 000 candidatures ont été recensées et près 900 personnes ont été recrutées. Avant la crise sanitaire, le CNARM pouvait identifier plus de 2 800 offres d'emploi permettant le recrutement de plus de 1 300 personnes.

Il demeure ainsi des offres d'emploi à pourvoir.

Par ailleurs, en France continentale, la pénurie de main d'œuvre dans certains secteurs d'activité reste prégnante comme par exemple la restauration.

On constate également une augmentation de niveau de compétence et de diplôme avec parfois un projet familial en matière de mobilité.

OBJET : Organiser une « cévèthèque » actualisée des candidats à la mobilité pour une mise en relation avec les offres d'emplois identifiées par le CNARM.

BENEFICIAIRES : Tous les candidats à la mobilité professionnelle en lien avec les interventions du CNARM et en particulier les bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

Structurer le vivier de candidats du CNARM :

- En collectant les candidatures spontanées et non retenues et organiser leur mise à jour/actualisation.
- En sourçant les candidats en fonction des offres d'emplois identifiées par le CNARM
- En organisant les rencontres de la mobilité professionnelle au moins deux fois par an.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : 7 000 personnes en identifiant les Brsa.

PARTENAIRES : CNARM, Pôle Emploi, Missions Locales, LADOM, entreprises, opérateurs de confiance de la CAF

CONTEXTE : Contrairement aux natifs des autres DOM, les Réunionnais sont moins mobiles (18% des Réunionnais vivent hors de La Réunion contre 37% des Antillais). Si la mobilité n'est pas un but en soi, elle peut constituer l'un des leviers de la lutte contre le chômage et favoriser l'amélioration de situations individuelles sur le marché du travail. Pour une mobilité réussie, des pré requis sont indispensables (situation financière et administrative) ainsi qu'une bonne connaissance de l'environnement (climat, déplacement etc.) et des facultés d'adaptation (éloignement familial etc.). Une préparation peut s'avérer essentielle ainsi que la poursuite d'un accompagnement après le départ.

OBJET :

Permettre une mobilité réussie :

- en renforçant sa préparation,
- en organisant un suivi après l'installation.

BENEFICIAIRES : Toutes les personnes ayant un projet professionnel ou un souhait de mobilité et particulièrement les bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Renforcer l'accompagnement à la mobilité par le développement et l'adaptation du partenariat avec l'AREP et le CNARM : 10 sessions par an. Il s'agira également de faire une mise en situation professionnelle en vue de valider son autonomie à la mobilité professionnelle.
- Renforcer les mesures d'accompagnement personnalisées tout au long du parcours de mobilité dans le cadre du COM 2022-2024 avec le CNARM.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

200 bénéficiaires du RSA préparés sur la période 2022-2024

PARTENAIRES : CNARM, AREP, Pôle Emploi, Missions Locales.



CONTEXTE :

Le CNARM, opérateur historique du Département pour la mobilité professionnelle, accompagne près de 2 000 départs par an avant le contexte de crise sanitaire.

En complément des actions du CNARM, le Département a souhaité développer le lien social sur le territoire d'accueil à travers le soutien aux associations réunionnaises de métropole et par le dispositif famille d'accueil.

OBJET :

Apporter un soutien aux Réunionnais en mobilité en s'appuyant sur les associations et la diaspora réunionnaise de Métropole.

BENEFICIAIRES :

Les candidats à la mobilité titulaire d'un contrat de travail dont le projet de mobilité d'insertion a été validé par le CNARM et plus particulièrement les bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Subventionner les associations réunionnaises de Métropole dans le cadre d'un régime d'aide départemental révisé et amélioré,
- Financer l'hébergement en familles d'accueil.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

100 bénéficiaires du RSA accompagnés sur la période 2022-2024.

PARTENAIRES :

CNARM, associations réunionnaises de Métropole, familles d'accueil



CONTEXTE :

Les candidats à la mobilité professionnelle accompagnés par le CNARM en France hexagonale sont amenés à refaire les démarches d'inscription auprès de diverses institutions (CAF, CGSS, Départements...). Ces situations peuvent créer des ruptures au niveau de certaines aides financières et pénaliser ainsi leur intégration sociale et professionnelle.

OBJET :

Faciliter les démarches administratives d'accès aux droits pour les candidats à la mobilité.

BENEFICIAIRES :

Les candidats à la mobilité professionnelle en lien avec les interventions du CNARM et plus particulièrement les bénéficiaires du RSA.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Identification pour chaque organisme d'une personne ressource permettant de désigner les relais chargés d'accompagner les candidats à la mobilité dans la réalisation de leurs démarches.
- Les interventions devront se faire au cours du premier mois d'arrivée en France hexagonale.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Au moins 9 relais institutionnels désignés sur les trois départements d'implantation du CNARM (1 département de la région parisienne, le Département du Rhône et le Département des Bouches-du-Rhône).

PARTENAIRES :

CNARM, Pôle Emploi Réunion et Métropole, LADOM, CAF Réunion et Métropole, Départements de Métropole...



CONTEXTE : L'offre de transports publics ne représente pas encore une alternative suffisante pour satisfaire les besoins de déplacements des Réunionnais en complément du recours à la voiture individuelle.

Une grande partie des usagers bénéficie d'une forme de gratuité du transport. Cependant, les lignes régulières d'autocars ne captent en moyenne que 5 à 7 % des déplacements.

Par ailleurs, selon les données de l'Insee (Novembre 2020), les principales structures d'accompagnement sont situées dans les principaux centres urbains.

OBJET : Faciliter la mobilité pour un meilleur accès à l'offre d'accompagnement et à l'offre d'emploi.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA en parcours d'insertion.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

- Accompagner la modernisation et l'adaptation de l'offre de transport public. Il s'agira d'encourager la participation des bénéficiaires du RSA à toutes les démarches consultatives conduites par les autorités organisatrices de transports pour recenser les besoins et les pistes d'amélioration du service public de transport en commun.
- Organiser et conventionner avec les autorités organisatrices de transports la gratuité des déplacements des bénéficiaires du RSA, notamment dans le cadre de leur parcours d'insertion.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Conventionnement avec au moins 80 % des AOT.

PARTENAIRES : Région, EPCI, CCAS



CONTEXTE : Les difficultés de mobilité constituent un frein majeur à l'insertion. Au plan national, une personne en insertion sur deux déclare avoir déjà refusé un travail ou une formation pour des problèmes de mobilité. La stratégie pauvreté prévoit le déploiement d'un soutien à la mobilité géographique des demandeurs d'emploi à des fins d'insertion professionnelle.

OBJET : Faciliter l'accès des plus fragiles à une mobilité plus autonome par la création d'une Plateforme Mobilité.

BENEFICIAIRES : Bénéficiaires du RSA et ayant droit, personnes et jeunes en difficulté.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

La mise en place de la plateforme Mobilité permettra de :

- Recenser les dispositifs d'accompagnement existants
- Identifier les besoins non-pourvus et les potentielles activités à développer dans le champ de la mobilité sociale et solidaire
- Promouvoir et faciliter l'accès aux dispositifs d'aides à la mobilité via les canaux de communication privilégiés des jeunes (application pour smartphone, réseaux sociaux, etc.)
- Proposer une offre de services mobilité diversifiée autour du conseil, de l'information, de la formation, de la sensibilisation et de l'accompagnement
- Promouvoir les modes de transport alternatifs
- Organiser une offre de services de transport et de mobilité innovante : covoiturage social, location solidaire, service de micro-transport collectif (emploi, formation services pour les personnes âgées)
- Réaliser le diagnostic permettant d'identifier les besoins en mobilité sociale et solidaire et les perspectives de développement des activités y afférent

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : La création de la plateforme mobilité.

PARTENAIRES : État, Pôle Emploi, CCAS, SIAE...

LES DISPOSITIFS D'ÉVALUATION DU PDI 2022-2024

AMÉLIORER L'ÉVALUATION DES POLITIQUES D'INSERTION		OBJECTIF(S) CIBLE(S)
FICHE ACTION 50	Développer les tableaux de bord de suivi des actions d'insertion	Livrable : réalisation des 3 tableaux de bord de suivi des actions qui soient alimentés et partagés, utiles au pilotage de la politique d'insertion
FICHE ACTION 51	Recourir à une prestation d'évaluation	Production et diffusion d'un rapport d'évaluation annuel du PDI

CONTEXTE : Le PDI concerne près d'un Réunionnais sur 4 et engage la collectivité et ses partenaires sur les 3 prochaines années ; A ce titre, il prévoit plusieurs mesures afin de mener à bien la politique d'insertion. Aussi, pour assurer le pilotage de ces dispositifs, il convient de s'appuyer sur un processus dynamique qui permet d'avoir une vision concrète et partagée de l'état d'avancement des actions et de leur efficacité au regard des attendus.

OBJET : Il s'agit de mettre en place et de suivre des tableaux de bord trimestriels des actions du PDI 2022-2024 s'appuyant sur les indicateurs de chacune des fiches actions par thématique.

BENEFICIAIRES : Toutes les parties prenantes du PDI : allocataires bénéficiaires des actions, acteurs associatifs, institutions publiques et collectivité pilotes des actions.

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE :

L'évaluation en continu du PDI se fera sur la base de tableaux partagés, reprenant l'ensemble des actions validées. Elaborés de façon collégiale, ces outils seront renseignés chaque trimestre par la direction de l'insertion à partir des informations collectées en interne et en externe puis soumis pour point d'étape au comité de pilotage tous les 6 mois. Ces outils seront composés de 3 tableaux de bord :

Un tableau de bord présentant les évolutions des indicateurs clés départementaux agrégés à partir des systèmes d'information existants (ex : évolution du nombre total de foyers BRSA/population active depuis la signature du PDI, taux entrées/sorties au RSA, taux de sorties positives, évolution du taux de contractualisation, pourcentage des actions démarrées, évolution des indicateurs financiers...)

- Un tableau de bord de suivi de toutes les actions liées à l'insertion sociale
- Un tableau de bord de suivi de toutes les actions liées à l'insertion professionnelle
- Ces outils de pilotage seront également alimentés par le recueil des besoins d'insertion exprimés par les bénéficiaires eux-mêmes et repérés tout au long du déroulement du PDI par les référents uniques et enrichis par les informations émanant des partenaires et des instances de pilotage dédiées à l'animation du PDI.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES :

Livrable : réalisation des 3 tableaux de bord de suivi des actions qui soient alimentés et partagés, utiles au pilotage de la politique d'insertion.

PARTENAIRES : Tous les partenaires associés à la mise en œuvre du PDI particulièrement CAF, PE, ML, CCAS



CONTEXTE : Le PDI porte des enjeux sociétaux importants dans un contexte socio-économique fragile où 27% de la population de l'île est couverte par le RSA (contre 5,7 % en France métropolitaine) aussi s'interroger sur la pertinence des objectifs affichés et des actions retenues est une démarche incontournable pour analyser les résultats et observer l'impact du programme validé. Ce qui peut être mesuré, peut être piloté. Toutes les actions engagées doivent concourir à améliorer les situations sociales et professionnelles des allocataires, en conséquence, il convient, en complément des tableaux de bord de suivi des actions, d'évaluer l'efficacité du PDI et la cohérence des actions menées en recourant à un prestataire externe

OBJET : La mission d'expertise chargée de l'évaluation aura pour but de mesurer l'atteinte des objectifs visés par le PDI quant à l'insertion réelle du public cible : dans quelle mesure les bénéficiaires ont-ils accédé à l'emploi ? sur quel type d'emploi (durable ou d'insertion) ? S'agissant des personnes rencontrant des freins en termes d'employabilité : dans quelle mesure ces freins ont-ils été levés et par quel type d'actions ?

Les évaluations se résument souvent au bilan des actions menées or une politique d'insertion n'est efficace que si elle croise la stratégie du PDI avec la stratégie des acteurs et les attentes des bénéficiaires.

Aussi, la mission sera couplée d'une étude de suivi de cohortes de BRSA permettant une analyse plus fine des impacts des actions sur leurs parcours (en quoi les actions choisies ont contribué à la progression de l'allocataire dans son parcours ?).

La démarche d'évaluation globale sera confortée par des questionnaires de satisfaction harmonisés, associés systématiquement aux bilans des actions et collectés informatiquement pour permettre au prestataire un traitement automatisé des informations.

BENEFICIAIRES : Partenaires du PDI, les publics cibles, services et élus du CD

MODALITES DE MISE EN ŒUVRE : En 2022, confier à un prestataire la réalisation d'une étude d'évaluation en continu sur la durée du PDI incluant un suivi de cohorte.

La rédaction du cahier des charges et le choix du prestataire associeront l'ensemble des partenaires. Le prestataire rendra compte du résultat de l'évaluation au COPIL PDI une fois par an.

INDICATEURS ET OBJECTIFS CIBLES : La création de la plateforme mobilité.

PARTENAIRES : État, Pôle Emploi, CCAS, SIAE...

